

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 novembre 1999, à 19 h 30
Château Joliette
450, rue Thomas
Joliette

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE:

PIERRE BRAULT, HUBERT COUTU 2

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
DE BERTHIER ET SES ÎLES:

DESNEIGES PERREAULT 15

REPRISE DE LA SÉANCE 24

ACEF DE LANAUDIÈRE:

HÉLÈNE ARSENAULT, DENISE SICARD 24

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE:

GILLES CÔTÉ 41

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bienvenue à chacun, chacune d'entre vous! Reprise de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, comme vous savez, le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. C'est un mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il est formé de trois commissaires, madame Gisèle Gallichan, monsieur Camille Genest et moi-même.

10 Nous suivons la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, procédure qui prévoit une audience en deux temps, un premier temps consacré aux questions et à l'information, ce qui fait que nous sommes venus ici au printemps. On a fait les dix-sept régions du Québec pour ramasser toute l'information, permettre aux gens de poser des questions, d'explorer la situation telle que vécue.

15 Et nous en sommes à la deuxième partie de l'audience, qui consiste à recevoir les opinions dans le cadre de mémoires. Donc, les individus, les groupes sont invités à rencontrer la Commission pour essayer de nous convaincre, de nous sensibiliser à certains points, essayer d'orienter nos travaux dans un sens ou dans l'autre, ce qui donne lieu d'ailleurs à d'excellents échanges et à des mémoires tout à fait remarquables.

20 Pour Joliette, ici ce soir, nous aurons quatre mémoires: celui de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, la Société de conservation d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles, l'ACEF de Lanaudière et le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

25 Pour la procédure que nous suivons, c'est relativement simple. À tour de rôle, nous vous invitons, nous vous demandons de nous présenter un résumé de votre position. Normalement, vous nous avez fait parvenir vos mémoires. Nous les avons lus. Et si vous pouvez en faire un résumé de dix, douze, maximum quinze minutes, ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser un certain nombre de questions, de valider des hypothèses ou de les invalider ou de voir comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants. L'idée, ce n'est pas du tout d'entreprendre une discussion avec vous, une controverse avec vous, mais plus profondément de bien comprendre votre point de vue et être capable de le situer dans l'ensemble de son argumentation.

30 La procédure prévoit qu'à la fin de la soirée, il y ait ce qu'on appelle un droit de rectification. Il peut arriver qu'en présentant des mémoires, des gens disent des choses qui sont factuellement erronées, alors il y a un droit de rectification pour corriger l'exactitude des faits. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas un droit de réplique, mais c'est simplement un droit de corriger si, par hasard, il y avait des inexactitudes dans ce qui aurait été dit.

35 Alors, je vous identifie aussi les gens qu'il y a dans l'audience si jamais vous cherchez qui est qui: à l'arrière, à l'accueil, la coordonnatrice du secrétariat, madame Anne-Marie Gaulin

45 et l'agente d'information, madame Louise Bourdages; à la sténotypie, madame Lise
Maisonneuve; et au soutien technique, les deux personnes derrière les appareils, Jean Métivier
et Georges Leclerc, qui tous deux représentent le ministère des Relations avec les citoyens.

Alors, sans plus tarder, j'invite donc la Fédération de l'UPA de Lanaudière, s'il vous
50 plaît. Alors, bonsoir, messieurs!

M. PIERRE BRAULT :

Bonsoir! Je voudrais, pour commencer, faire un peu le portrait de notre organisation.
55

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, pouvez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

60 **M. PIERRE BRAULT :**

Pierre Brault, membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Lanaudière. Je
remplace madame Coutu, la présidente, sur le sujet. Je suis accompagné de monsieur Hubert
Coutu, qui est un des membres du personnel qui est dédié à l'environnement au niveau de la
65 Fédération.

L'organisation des producteurs de Lanaudière est chapeautée par son organisation
professionnelle syndicale, qui est la Fédération de l'UPA de Lanaudière. On représente
l'ensemble des producteurs de la région qui couvre Lanaudière, le bassin de Lanaudière. C'est
70 quelque 1 900 entreprises sur le territoire.

On a pris connaissance des demandes du BAPE. On s'est penché un peu pour réfléchir
sur les actions que notre organisation appuie et engage avec le temps. On en a fait un court
résumé. Je vais laisser la parole à monsieur Hubert Coutu pour vous faire un court résumé, puis
75 après ça, s'il y a des questions, bien, on y prendra part.

M. HUBERT COUTU :

Alors, bonsoir, messieurs, dame! On vous remercie de nous donner l'opportunité de
80 vous parler de comment on voit la question de l'eau en agriculture dans notre région. On
n'abordera pas les grands problèmes nationaux parce que la Confédération s'est réservé ce
domaine-là avec les expertises nécessaires.

Nous, on est une région qui, peut-être comme d'autres, n'a pas une expertise
85 épouvantable sur les quantités de l'eau qui circulent dans notre région, de surface ou
souterraine. On ne connaît pas ou peu aussi la qualité des eaux souterraines. On a pensé s'en
tenir à ce qu'on connaît le mieux, c'est-à-dire la qualité des eaux de surface au moins qui

passent dans le monde agricole, et les efforts qui sont faits actuellement et les difficultés que les producteurs rencontrent pour améliorer la qualité des eaux de notre région.

90

On est d'accord globalement sur l'ensemble des objectifs poursuivis par le Ministère. On est d'accord avec les grands objectifs généraux. Et la Confédération vous indiquera sans doute dans son mémoire - pas sans doute, elle va vous les indiquer - comment elle voit, elle, le secteur agricole là-dedans et comment elle entrevoit des solutions à certains problèmes.

95

Nous, ce qu'on voudrait vous indiquer, c'est que dans notre région, nous, on a fait un effort, ça fait au moins une douzaine d'années. C'est pour ça qu'on veut un peu vous parler parce qu'on a une expérience à travers ça qui peut être intéressante, qui n'est pas juste une expérience qui explique que ça va lentement, qui peut expliquer que ça va lentement et, deuxièmement, que les interventions, ce n'est pas sûr qu'on a trouvé encore d'une façon très précise la façon d'intervenir auprès des producteurs et de la masse des producteurs pour arriver à des pratiques environnementales qui soient faites d'une façon assez rapide. On n'a pas de solution là-dedans. On n'en a pas trouvé, même si ça fait une douzaine d'années qu'on travaille.

100

Déjà, en 88 ou 87, quand un comité du Sénat avait sorti un document sur la dégradation des sols, nous, on s'était servi beaucoup de ce document-là justement pour aborder la question de l'environnement parce que, auparavant, on avait parlé beaucoup de l'eau.

105

On a eu dans les années 80 un moratoire sur la qualité de l'eau sur la rivière l'Assomption. Puis l'eau, on en avait parlé beaucoup, on en avait parlé. Puis à toutes fins utiles, même s'il y a eu un moratoire, même s'il y a eu des plans du Ministère pour certaines activités, malheureusement, après que les fosses ont été faites, il n'y a pas eu de gains réels. Parce qu'à chaque fois que le ministère de l'Environnement faisait son rapport, les gains dans la rivière l'Assomption, c'était à peu près stable depuis douze ans. Malgré tout ce qu'on va dire qu'on a fait, on peut tirer diverses conclusions de ça.

110

115

Donc, en 89, nous autres, on s'est dit, déjà on s'est dit que comme l'eau ne semblait pas être un moyen de sensibilité immédiate des producteurs parce qu'elle passe, l'eau passe, puis comme ils ne sentaient pas d'intérêt tellement immédiat pour eux à l'améliorer, quand on a vu le rapport sur la dégradation des sols, on a dit, bon, bien, là, il doit y avoir un intérêt particulier parce que les sols appartiennent aux producteurs. C'est leur capital agricole puis c'est leur gagne-pain. Puis si ce capital-là ou ce moyen-là se détériore, c'est évident que l'agriculture va se faire plus difficilement, puis à plus gros coûts. Puis à long terme, bien, qu'est-ce qui va arriver? On pensait que ça sensibiliserait plus rapidement les producteurs que l'eau qui appartient à tout le monde. Puis on n'est pas le premier, puis on n'est pas le dernier, puis elle arrive chez nous, elle est déjà sale; puis quand elle sort, on ne sait pas si elle est mieux.

120

125

Donc, on a fait une expérience, entre autres, avec vingt fermes laitières dans les années 89. Volontairement, il y a vingt fermes laitières qui ont adhéré à un projet qu'on appelait à l'époque «de transition vers une agriculture plus écologique». Alors, à l'aide d'un agronome, ces vingt fermes-là ont travaillé durant trois ans à une modification radicale de leurs moyens, de

130

leur ferme, de leurs pratiques, mais avec une pédagogie qu'on a essayé d'élaborer en même temps puis de trouver, et cette pédagogie-là, elle était assez parlante.

135 Je vais vous lire, si vous voulez, les conclusions qu'on a retirées de cette expérience-là de trois ans et les résultats que ça a donnés. Alors, on a ça à la page 4. La formation est essentielle à la compréhension de la ferme comme écosystème. Si le producteur n'a pas compris sa ferme comme un écosystème, ça va être difficile de lui faire faire des changements ponctuels sur des points en particulier parce qu'il ne connaîtra pas tous les impacts sur
140 l'ensemble de sa ferme. Donc, la formation puis la compréhension sont très importantes.

L'approche de groupe, c'est très important. Parce que le producteur qui est tout seul avec un agent ou quelqu'un qui lui aide, un professionnel, d'abord il y en a peu de disponibles pour les aider, puis il se décourage vite, puis il y a trop de risques pour lui, il n'ose pas, il n'ose
145 pas. Il est plein de bonne volonté mais il n'osera pas, par exemple, enlever une dose d'engrais chimique très forte parce qu'il va dire: «S'il fallait que.» Quand il a mis des millions de dollars dans son sol le printemps, il aime autant mettre un petit peu plus pour sa sécurité qu'un petit peu moins.

150 Mais le groupe, lui, est supporteur, parce qu'il y en a un qui essaie telle affaire, l'autre essaie telle affaire, puis ils se voient, ils se rencontrent, ils échangent. Quand ils se rencontrent après une campagne de culture que telle formule a bien marché, bien, ça les sécurise, ça les stimule à continuer.

155 Ensuite, l'encadrement est absolument nécessaire. Le producteur laissé à lui-même, qui fait des pratiques depuis trente ans, aidé surtout par les entreprises privées qui les conseillent en leur vendant les produits, donc ne peut pas penser que, de lui-même, il va faire un chambardement avec la pression qu'il y a autour de lui.

160 Ensuite, il faut y aller progressivement. J'ai toujours soutenu ça, moi, que le plus vite là-dedans, c'était la lenteur. Parce que vouloir aller trop haut, trop loin, ça décourage les producteurs puis ils ne voient pas comment ils peuvent à ce moment-là s'en sortir.

165 Puis on a eu la preuve aussi - ça, c'est très intéressant quand même - c'est que l'écologie et l'économie sont des alliées en agriculture si les changements sont faits correctement. Les agriculteurs peuvent tirer profit de l'amélioration de l'environnement sur leur ferme à condition que ce soit fait correctement. S'ils y vont n'importe comment, c'est sûr qu'il y a des risques puis ils peuvent avoir des difficultés.

170 Mais ceux qui ont travaillé dans ce groupe-là, il n'y a personne à la fin qui avait moins d'argent dans ses poches, puis ils avaient modifié quand même assez substantiellement leurs pratiques puisqu'il y en avait au moins le tiers qui auraient pu facilement être certifiés biologiquement. Ils ne l'ont pas fait parce qu'il n'y a pas de marché encore pour ça, puis ça s'en va toujours dans le même camion. Mais ils étaient prêts à se rendre là, donc ils avaient fait
175 énormément de chemin.

Et ensuite, il y a eu différents projets de faits. Le bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, une expérience dans le cadre du Plan vert qui, eux autres, ils ont travaillé avec un spécialiste durant quatre ans avec le Collège MacDonald pour vérifier l'eau, la qualité de l'eau.
180 On s'est rendu compte qu'après quatre, cinq ans, même si les producteurs du coin avaient modifié beaucoup de pratiques agricoles, il n'y avait pas eu de changement encore dans les cours d'eau. Les cours d'eau n'avaient pas encore été... il n'y avait pas eu de modification encore dans les cours d'eau.

185 Donc, on se rend compte qu'une nouvelle pratique agricole, changement sur la ferme et tout ça, n'est pas automatique sur le cours d'eau. De sorte que si les producteurs, leur espoir, c'est de rendre l'eau claire le plus vite possible, ils se découragent vite si on prend juste cet aspect-là, puis la population aussi probablement. Ça a été long, je pense, la détérioration des cours d'eau par la pollution qui est devenue une pollution diffuse; une pollution diffuse, par
190 définition, c'est très lent aussi à corriger et à en voir les conséquences sur les lacs.

Et vous avez ensuite différentes choses qui ont été faites. Sûrement qu'ailleurs on vous a parlé de la stratégie agroenvironnementale, que l'UPA est entré dans un processus proactif plus qu'avant. Avant, on se voyait surtout comme un organisme, comme on est
195 fondamentalement, un organisme de revendication. Et on a eu envers le ministère de l'Environnement, envers les règlements, une attitude longtemps qui était une attitude de revendication, qu'on ne néglige pas non plus, mais on trouve que dans la production, il faut aussi y aller d'une façon proactive, c'est-à-dire faire ce qu'on a fait un peu dans la mise en marché. Parce que, historiquement, l'UPA s'est spécialisée dans la mise en marché des
200 produits. Et la production, ça relevait du ministère de l'Agriculture, on ne s'est jamais occupé de ça.

Là, on s'en occupe par le biais des règlements, puis on se donne un peu des compétences en engageant des agronomes. Mais si on vous disait qu'il y a dix, quinze ans,
205 dans l'UPA, il n'y avait pas d'agronome parce qu'on était dans la mise en marché. Il y avait plutôt des économistes et on faisait de la mise en marché. Et là, on a un peu entré sur un nouveau terrain qui, historiquement, était l'exclusivité des agronomes du ministère de l'Agriculture.

210 Et là, c'est devenu que l'UPA est embarquée là-dedans justement, d'abord parce que le Ministère lui-même l'invite par des travaux conjoints et, deuxièmement, parce que les producteurs savent que leur production, ils doivent la prendre en main le plus possible parce qu'ils se rendent compte qu'ils étaient un peu à la merci des entreprises commerciales, puis que ça, leur intérêt à long terme, ils se sont rendus compte que ça ne leur était pas été remis, par
215 la détérioration de la qualité de leur sol et de l'eau.

Alors, ce qu'on peut dire pour finir aussi, c'est que dans notre région, avec les efforts qui ont été faits et la sensibilisation qui a été faite, puis avec les groupes qui existent, on considère qu'il y a 10 % à 15 % des producteurs qui sont engagés d'une façon très sérieuse et

220 très déterminante dans un processus de changement structuré. Les autres y vont par petits morceaux, mais ce n'est pas très rapide. Mais on peut dire que c'est rapide parce qu'il y a dix, quinze ans, personne bougeait, alors que là, dans l'espace de dix ans, on en a eu 10 %.

225 On imagine peut-être, l'idéal, qu'il va y avoir à un moment donné une phase critique où les gens vont embarquer; quand on aura dépassé un certain pourcentage, que là les processus vont être plus rapides. En tout cas, c'est nos convictions à nous que les processus vont être plus rapides quand il y aura plus d'expériences de faites ou des technologies plus proches des producteurs, puis des façons de faire qui soient efficaces mais pas trop complexes à appliquer aussi. Parce que ce qui est difficile actuellement pour les producteurs, c'est la complexité de ce
230 qui leur est arrivé depuis trois ans avec les odeurs qui appartiennent aux municipalités, puis les eaux qui appartiennent à un autre ministère, puis la CPTAQ là-dedans. Actuellement, ils sont réellement mêlés, mêlés, mêlés.

Alors, c'est ce qu'on peut vous dire pour le moment.

235

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre mémoire écrit et du verbal qui nous permet de comprendre davantage votre propos.

240

L'impression qu'on a parfois, de notre point de vue, c'est qu'il est possible que le gouvernement donne des messages contradictoires au milieu agricole. C'est-à-dire que nous autres, ce dont on s'aperçoit - en tout cas, dans notre tournée - c'est une très large insatisfaction du monde non agricole à l'égard de l'agricole, en disant: «Il y a là des pollueurs, des pollueurs depuis de longue date qui, vingt ans après, tardent à prendre les choses.» Et les
245 gens demandent plus de sévérité, plus de mesures, plus de contrôle, etc. Et évidemment, ce qu'on entend du côté de l'UPA, c'est plutôt le message contraire: «Donnez-nous du temps. L'éducation, c'est long», etc.

250 Et ce que je parlais du message contradictoire du gouvernement, c'est que du côté de l'environnement, on est inquiet de la pollution diffuse et de son poids sur l'environnement, non seulement de la pollution diffuse mais aussi d'autres pratiques agricoles, mais en même temps le gouvernement semble avoir demandé au milieu agricole d'accentuer sa production, de grossir, en un sens, d'avoir de nouveaux objectifs d'exportation et de production.

255

À votre niveau, comment vous vous sentez? Est-ce que vous sentez ce malaise-là, l'espèce de contradiction d'un système politique qui vous demande des choses qui sont difficiles à arrimer?

260 **M. PIERRE BRAULT :**

Bien, je pense que vous faites un bon jugement sur le double langage et le vécu à la base de ce double langage-là. Si on est confronté à multiplier des entreprises pour atteindre des

265 rendements sans tenir compte de l'autre côté, il est certain que ces deux enlignements-là ne vont pas de pair.

270 Ça aurait été peut-être la réponse qu'on a prise au niveau de la structure syndicale et pour l'ensemble des producteurs, un, de se faire un bon portrait qu'on va avoir dans les mois qui vont venir, un portrait global de nos entreprises puis de quelle façon on opère. Puis à partir de ce portrait-là, avec les objectifs visés, comment est-ce qu'on essaie de greffer les deux choses, puis de poser la question carrément aux producteurs et non de se la faire répondre par d'autres, des intervenants de l'extérieur. De créer des tables de discussion à l'interne pour se donner des moyens de faire la job, mais de la faire comme il faut. On a un slogan un peu qui circule, de dire: notre terre, on ne l'a pas, ce n'est pas un bien personnel, c'est un prêt en attendant l'autre
275 génération qui va nous suivre.

280 Ça fait que, écoutez, c'est un peu avec des gestes graduels qui vont faire que la balle va peut-être pencher dans l'autre sens. Quand on dit qu'on a à peu près 10 % à 15 % de nos producteurs qui ont fait un virage, les autres producteurs ont le sens puis ils ont le réflexe de regarder les choses se faire. Puis quand il y a des choses positives qui se passent, quelque temps après ils les adoptent. Cette façon de faire là, historiquement, on l'a vécue à travers nos rangs. Puis ce qu'on souhaite, c'est de donner l'exemple de rendre visibles ces gens-là qui font des expériences, mais qui font des expériences environnementales puis concluantes en bout de
285 piste.

290 Je lisais dernièrement, en tout cas cette semaine, «Derrière l'action», bon, c'est un producteur qui avait fait le transfert écologique dans les années 88, puis que, bon, bien, par les médias, il est rendu qu'il parle, puis qu'il parle que son virage a été positif. Mais veux, veux pas, ces gestes-là à long terme vont marquer des points.

295 Mais quand on parle de pollution diffuse puis de l'accumulation qu'on a, c'est un peu comme une éponge que vous emplissez de savon, puis essayez de la nettoyer de son savon, vous allez l'éponger souvent avant que tout le savon soit sorti. Bien, on est pogné avec ça. Et puis ça fait vingt ans, ça fait trente ans qu'on pratique une agriculture qui est de plus en plus industrialisée, mais on n'a pas pris ce réflexe-là d'agir puis d'aller voir plus loin que nos pratiques quotidiennes. Ça fait qu'on a accumulé un paquet de choses. Puis là, bien, on vit un peu avec.

300 Ce questionnement-là, il y a deux ans, le ministère de l'Environnement avait réuni une table, puis il se posait la question de dire: «Qu'est-ce qui se passe avec nos cours d'eau?» Parce qu'on le mentionne dans notre rapport, depuis 80, après avoir vécu un moratoire, après avoir bâti toutes les structures de béton, après avoir fait plein de choses, on se retrouve à un constat qui est à peu près nul par rapport à là où est-ce qu'on a commencé.

305 En tout cas, je pense qu'il faut faire des évaluations puis des hypothèses pour le futur, aller chercher les bonnes choses qu'on a faites, parce qu'on en a fait des bonnes choses, mais aussi continuer cette démarche-là. Puis je pense que notre structure a lancé, a accepté de jouer cette game-là. Mais la réponse va venir peut-être dans dix, quinze ans réellement avec des

choses plus concrètes puis des faits marquants, parce que c'est long. La terre, c'est une grosse éponge.

310

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Coutu, monsieur Brault, à un moment donné de votre mémoire, vous mentionnez que - à la page 2 - nous ignorons la qualité des eaux souterraines et comment elles se comportent. Mais vos puits personnels, est-ce que vous connaissez la qualité de l'eau chez vous?

315

M. HUBERT COUTU :

En général, oui. Je pense que ce n'est pas sur toutes les fermes. En général, les gens essaient de protéger leur eau.

320

Mais ce qu'on sait aussi, c'est qu'il y a eu dans la région ici sur les sols légers des problèmes de puits contaminés aux herbicides, pas aux pesticides. Je pense que c'est un herbicide ou... plutôt dans les champs de tabac ou des sols légers...

325

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

L'aldicarbe probablement.

330

M. HUBERT COUTU :

... les patates, dans ces coins-là. La Régie de la santé ici, à Joliette, avait travaillé sur ça. Puis il y a eu quelques cas comme ça.

335

Mais dans le bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, justement ils ont fait les analyses des eaux des producteurs. Mais les producteurs n'ont pas tous des puits artésiens non plus. Mais la qualité de l'eau des populations, si elle était très mauvaise, je pense que par des enquêtes qui sont faites, des cas de maladies, on en verrait. Mais sur ça, je pense que - en tout cas, d'après les gens qui en ont fait, le secteur de la santé pourrait être plus explicite sur ça - mais on n'a pas eu des avertissements ou des points, qui a fait en sorte qu'on a dû abandonner la consommation de certains puits en général, pas tellement. Donc, sur ça, on ne peut pas se fier beaucoup.

340

345

Puis sur le reste, je pense, comme tous les autres, les spécialistes des eaux souterraines, c'est difficile. Comment est-ce qu'il y en a? Comment elle se comporte? Nous autres, on a une agriculture au piedmont des montagnes. Ça, c'est sûr que c'est un autre problème. On a la plaine agricole, la nappe phréatique. Est-ce que c'est la même chose que les eaux souterraines? Quand on se fait un petit puits, un puits d'irrigation, est-ce qu'il prend son eau en surface ou d'une façon souterraine? On avoue que là-dedans, il n'y a pas eu de... on n'a pas travaillé cette question-là beaucoup parce que la question ne s'est pas encore posée beaucoup.

350

355

La question, nous autres, le message qu'on souhaite toujours à tout le monde puis de partout, c'est que l'eau des rivières au moins puis l'eau de surface est sale, puis il faut faire une utilisation plus large de ça, puis il faut rendre la propreté à nos eaux puis ses usages.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

360

Je comprends que vous souhaiteriez également davantage de connaissance là-dedans.

M. HUBERT COUTU :

Bien, oui.

365

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Combien de producteurs -- quoi, c'est 200 à peu près qui sont en surplus de fumier, ici, dans la région?

370

M. HUBERT COUTU :

Peut-être un peu plus.

375 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

200-300?

M. HUBERT COUTU :

380

200-300, bien, oui, si on met les producteurs de volailles là, qui sont eux autres aussi en surplus mais qui n'ont pas la problématique de la mise en marché de leur fumier, parce qu'il part parce que c'est un fumier qui est riche, alors que...

385 **M. PIERRE BRAULT :**

Qui est riche puis qui est solide aussi.

M. HUBERT COUTU :

390

Oui. Eux autres, ils ont ce qu'on appelle une mise en marché là-dedans. C'est un produit. Alors, la problématique n'est pas sur la ferme proprement dit, elle est avec les nouveaux règlements sur comment il est épandu puis s'il est épandu correctement.

395 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et croyez-vous pouvoir atteindre le moment de l'échéance qui est prévu? Je crois que c'est dans quelques années.

400 **M. HUBERT COUTU :**

405 Elle est déjà pas atteinte. Déjà, cette année, il y avait quelque chose comme, dans notre région, pour l'année 2000, des plans de fertilisation pour au moins 500 à 600 fermes, même peut-être 700 fermes, puis il y en a peut-être 100, 200 de faits. Non, non, ce n'est pas atteint ça. Les échéanciers déjà sont bloqués. Il n'y a pas assez de monde pour faire des plans de fertilisation. Ça ne déboule pas.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

410 Vous ne pouvez pas rencontrer ce calendrier-là. C'est ce que vous êtes en train de nous dire?

M. HUBERT COUTU :

415 Absolument pas.

M. PIERRE BRAULT :

420 Oui. Puis en tout cas, sur le point précis, sur l'aspect de tous les plans de fertilisation, il y a une chose, je pense, qui est bon de noter. Depuis 97 - et là, c'est parce que je l'ai vécu personnellement - les bases de travail qui sont avancées à l'intérieur de ces plans-là sont un peu hypothétiques dans le fait qu'en 97, on en a produit sur des bases, on appelait ça la norme phosphore, et puis ça s'est avéré qu'entre la directive qui était émise et la pratique, les deux ne pouvaient plus s'accrocher. On nageait dans l'impossible.

425 En tout cas, à ce niveau-là je pense, il va falloir faire attention d'avancer et d'avancer un peu, comme monsieur Coutu disait tantôt, de pas faire des grands pas, mais de faire des petits pas mais des petits pas sûrs. Parce que quand on essaie de faire des grands pas, puis que l'hypothèse s'avère une nullité complète, bien, c'est le réflexe de la base qui réagit à ce niveau-
430 là puis il y a une confrontation qui se fait. Puis ça, il faut éviter ça à ce niveau-là.

Ça fait qu'il va falloir prendre la dynamique d'avoir des mesures mais des mesures plus pesées ou plus étoffées avant de les lancer, puis d'essayer de les faire appliquer, pour les rendre applicables de la minute qu'on les mettra, puis qu'on les mettra comme règles puis
435 comme...

Le double discours du gouvernement: il faut appliquer des choses. Puis moi, je l'ai vécu avec une petite ferme bien ordinaire de 66 unités animales, où est-ce que j'avais 187 acres, puis les deux ne concordaient plus. Je suivais des cours de formation, dans les années 70,
440 pour travailler avec mes sols. Je travaillais avec des sols puis des analyses qui me donnaient un sol moyen à pauvre chez nous. Bon, je suis en bas des montagnes. En 97, j'ai tombé avec des sols riches partout. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

445 Vous étiez devenu riche sans le savoir!

M. PIERRE BRAULT :

450 Sans le savoir. Ma pratique a fait en sorte que le concordant ne pouvait plus marcher, là, puis il fallait que j'adapte des choses. Puis le pire, c'est qu'en 98, on change les formules, puis on se dit: «Ces formules-là ne sont plus bonnes, on va s'en aller sur d'autres formules. On va prendre l'élément aluminium qui vient jouer par rapport au sol. On va prendre des éléments qui viennent jouer...» Mais là, ce n'est pas le producteur, le commun des mortels qui travaille
455 avec son sol, là, c'est des spécialistes qui sont à l'extérieur, qui font quasiment ces games de ping-pong là, puis le producteur a à réagir avec ça.

460 Ça fait que ça, je pense qu'il faut cibler, il faut faire attention à ces choses-là, puis il faut, dans la mesure du possible, se servir du producteur comme quelqu'un qui va faire des expériences, mais qui va faire des expériences qui sont déjà, en tout cas, pesées à l'avance, pour pas qu'il fasse des constats d'échec quand il va appliquer ces choses-là, puis de dire: «Bien, écoute, on a fait une erreur. On t'a mal enigné. Il faut prendre telle, telle, telle autre considérations.»

465 Ça fait que toute cette mesure-là, on est prêts à jouer cette game-là de travailler à faire évoluer nos membres puis les principaux acteurs, mais en même temps, il ne faut pas les diriger de travers. Puis moi, comme représentant de ce monde-là, en tout cas, il faut faire attention à ça, parce que moi-même je perds une crédibilité, mais c'est tout l'ensemble d'une structure à un moment donné qui perd une crédibilité après ces changements-là.

470 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

475 Monsieur Coutu, vous avez mentionné tout à l'heure qu'un certain nombre de producteurs auraient pu être certifiés biologiquement, mais que finalement peu l'ont été parce qu'il n'y a pas de marché pour ça, disiez-vous, et que, de toute façon, ça va toujours dans le même camion. Pouvez-vous nous expliquer ça un petit peu?

M. HUBERT COUTU :

480 En fait, c'est que c'est toute la question des produits de masse. On s'est organisé au Québec, comme dans tous les pays industrialisés, vers la consommation de masse. Donc, nous autres au Québec, on a développé un modèle de coopération très forte, depuis les années 25. Quand tous les organismes et les syndicats se sont mis sur pied, bien, l'UCC de l'époque a commencé, puis a commencé à penser mise en marché collective, puis organisation collective des produits.

490 Alors on a nos grosses productions comme le lait, qui était la seule presque il y a cinquante 50, ou, en tout cas, celle qui générait les plus grands bénéfices sur les fermes, mais progressivement ça s'est organisé, ça, puis la mise en marché s'est faite d'une façon globale. Puis les camions, bien, ça s'est rationalisé. Puis là, il passe dans les rangs, puis il prend tout le lait, puis il y a une agence nationale qui dirige le lait vers les usines et tout ça, bon.

495 Alors, le producteur, lui, qui veut faire un produit différent, le produit qu'on lui demande, c'est un produit comme dans tous les secteurs, standard, propre, sans contaminant, rien. À chaque fois que le camion passe, il vérifie. Bon, c'est sécuritaire. Mais le problème aussi que ça pose - mais ça, ça se corrige tranquillement quand les nouveaux besoins arrivent - c'est que quand tu produis un nouveau produit ou un produit différent, c'est là que ta mise en marché fait problème.

500 Si tu es tout seul dans un rang, puis que tu as un lait, disons, biologique, puis tu veux le mettre en marché, c'est sûr que la structure qui passe pour aller chercher ton lait, il y en a rien

qu'une, puis c'est un camion qui prend tout le lait de tout le monde. Donc, si tu veux faire une mise en marché chez toi, ou bien tu la fais toute petite chez toi, ce qui ne vaut pas la peine parce que c'est rendu encore des secteurs, ça, où il y a peu de consommateurs encore qui sont prêts à en faire. Donc, à toutes fins utiles, même si ton produit, tu penses qu'il a une plus grande richesse, une plus grande qualité parce qu'il a été produit selon des technologies beaucoup plus douces qu'on pourrait dire, bon, bien, tant qu'il n'y a pas une masse assez importante de gens pour en faire une mise en marché puis avoir une usine dans le coin, bien, ça n'avance pas.

Mais ça se fait. Actuellement, ça se fait. Il y a une demande de lait biologique depuis quelques années beaucoup. Puis même dans notre région, ici, on nous a fait la demande s'il n'y en aurait pas plusieurs qui pourraient s'accréditer. Quand il y en a un certain nombre, bien, c'est comme la mise en marché, ça, des nouveaux produits comme la chèvre, comme le mouton. Comme au Québec on n'en a pas gros, il y a toujours une difficulté de monter des cheptels puis d'avoir assez une masse pour que ça soit vivable d'avoir des abattoirs, d'avoir des mises en marché qui soient rentables. C'est ça la question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors qu'est-ce qu'il faut retenir de ça? Est-ce que, quand il y a une demande pour un produit biologique, ça prend une mise en marché parallèle ou additionnelle à la mise en marché régulière, ou quand il y a une masse suffisante, la mise en marché existante doit prendre en charge ce produit-là?

M. HUBERT COUTU :

C'est-à-dire là, actuellement ce qui se fait, c'est qu'il se fait des ententes. La Fédération provinciale s'entend avec le gars que son produit ne passera pas par la même agence, il va passer autrement, mais elle garde quand même le contrôle de la production qui est faite puis des volumes qui sont produits, puis des prélèvements qui doivent être faits, tout ça.

Mais le problème de base, ça vient toujours du fait que, quand tu organises une nouvelle production ou un nouveau produit, c'est la difficulté d'avoir une masse assez importante pour qu'on puisse la rendre aux consommateurs, puis qu'il y ait assez de consommateurs aussi pour l'acheter, puis avoir un approvisionnement régulier. Ça, c'est sûr que notre consommation de masse fait facilement ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Le consommateur, est-ce qu'il a les mêmes garanties que pour les produits de consommation de masse?

M. HUBERT COUTU :

Ah! bien, le cahier de charge, en agriculture biologique, le cahier de charge est très important.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

550

Non, mais par le système de mise en marché, parce que vous disiez que les camions vérifiaient si les produits qui étaient mis en marché étaient conformes au cahier de charge, pour l'agriculture biologique, est-ce que c'est la même chose?

555

M. HUBERT COUTU :

560

Bien, moi, ce que je vous dis, c'est que dans l'agriculture biologique, même s'ils ne prennent pas le même circuit, les mêmes camions que les autres, ils ont des cahiers de charge à remplir puis ils ont des normes à suivre, puis ces normes-là sont contrôlées. Il y a plusieurs organismes au Québec qui accréditent ça. Mais je vous en parle sous toute réserve parce que dans notre région, nous autres, on n'a pas été appelé encore à faire une organisation un peu sérieuse.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

565

Mais vous produisez du lait biologique déjà, ici?

M. HUBERT COUTU :

570

Il s'en produit sur certaines fermes. Mais ça dépend, il ne s'en produit peut-être pas non plus. Parce que pour produire du lait biologique, ce n'est pas tout d'avoir enlevé les intrants, les différents types d'intrants. Il y a des exigences aussi à l'intérieur de la ferme sur les pieds carrés par rapport comment les animaux sont traités et tout ça. Il y a beaucoup de choses. Mais les gens qui ont déjà réglé le problème de ne pas aller vers des fertilisants de synthèse ou des pesticides de synthèse, ceux qui ont déjà réglé ça, ils ont fait le principal. Ils réussissent à produire un produit qui répond aux premières normes. Mais il reste quand même d'autres exigences qui sont à faire.

575

580

Mais d'après ce qu'on me disait récemment - il y a un agronome ici qui pourrait vous expliciter ça mieux que moi - il y a plusieurs producteurs ici qu'avec quelques petits changements encore assez faciles rentreraient dans les normes. Puis les contraintes là-dedans, elles sont soumises aux mêmes que les autres. Le ministère de l'Agriculture est responsable, en dernier lieu, de la qualité du produit puis de son inspection.

585

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, on va arrêter là. Ce n'est pas par manque d'intérêt, par exemple. Ce qui est intéressant dans votre présentation, c'est que l'action remonte à plusieurs années.

590 Donc, ce n'est pas juste une action depuis vingt-quatre mois mais d'une action à long terme et vous devenez déjà capables d'en formuler un certain nombre de règles.

595 Ce que vous avez dit tantôt du groupe, ça m'a rappelé ce qu'on apprenait en communication, à savoir que les changements dans les pratiques des gens prennent presque toujours appui sur un groupe de pairs, qui font les mêmes choses et qui apprennent ensemble à savoir plutôt que de le recevoir de la part d'un spécialiste. Alors, il y a vraiment là une piste qui est intéressante.

Merci et bonne chance à vous!

600 **M. HUBERT COUTU :**

Merci.

605 **M. PIERRE BRAULT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

610 Alors, j'invite maintenant la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles.

Mme DESNEIGES PERREAULT :

615 Bonsoir, messieurs! Bonsoir, madame! Je suis Desneiges Perreault, la présidente de la Société. Je ne suis pas celle qui a écrit le mémoire, j'ai participé quand même un peu à son élaboration. Le biologiste qui l'a écrit ne peut pas être ici ce soir. Vous comprendrez que les gens qui ont un nouvel emploi, ils doivent y mettre beaucoup de temps.

620 Alors, je vais suivre les indications que vous avez données tantôt. Je vais simplement ajouter à la mission de l'organisme, qu'on est un organisme propriétaire de milieux naturels et dont près de 400 hectares de terres cultivables qu'on doit gérer. Ça veut dire qu'on les loue. Et pour l'élaboration de notre mémoire, on a commencé par le commencement. On est allé voir l'état de nos terres et on s'est aperçu que nous aussi, vis-à-vis nos locataires, on a des exigences qu'on devra leur demander.

625 Je pense que mon mémoire peut-être fait suite un peu à la présentation de l'UPA. C'est vraiment une problématique particulière, toute cette région de Berthier et ses îles.

630 D'abord, quand on propose certains changements ou certaines modifications quant à la qualité de l'eau dans le lac Saint-Pierre ou le fleuve, on nous dit tout le temps: «Qu'est-ce que ça donne? Il y a de la pollution en plus grande quantité qui vient de Montréal. Alors, nous,

qu'est-ce que ça donne de s'améliorer?» À chaque fois, je reste -- on dirait que c'est un argument massue. On demeure bouche bée devant ça.

635

Maintenant, on a quand même des choses auxquelles on peut répondre. C'est qu'au niveau de la pollution industrielle, il y a un effort très grand qui a été fait. Je pense qu'il y a des compagnies qui ont payé des amendes assez importantes. Je pense à Tioxide, dont les argents ont servi justement pour faire de la réhabilitation de milieux naturels. Nous, on a été des gens privilégiés pour l'achat de nos terres avec ces argents-là.

640

Devant ça, c'est toujours un peu difficile quand on parle de changer des pratiques dans le milieu de Berthier et ses îles. Alors, ce que le biologiste a mis surtout la problématique, il parle, je pense que vous l'avez, on n'a pas paginé nos pages, en premier lieu, je pense que quand on parle de qualité de l'eau, on parle aussi de qualité pour la biodiversité et pour la conservation des milieux humides. Et on s'aperçoit que ce n'est pas simplement en protégeant des parcelles qu'on va protéger tout. Je pense que le monde agricole doit faire sa part aussi puisqu'on dit que la ferme, c'est un peu un prolongement de la nature, c'est un écosystème, ça sert à ce milieu-là. Et de plus en plus aussi, la philosophie, en fait, de protection de l'environnement veut qu'on ne protège pas simplement des petits îlots isolés.

645

650

Dans son mémoire, lui, il met l'emphase sur une étude qui a été faite au niveau d'un échantillonnage concernant les pesticides, les concentrations de triazine qui sont présentes dans la rivière Bayonne et ces concentrations-là dépassent de cinq fois les normes servant de critères à la protection de la faune aquatique. Bon, je pense que ça, c'est un problème qui touche un peu tout le monde. Il cite la source de ce qu'il affirme, c'est la Direction des écosystèmes aquatiques au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Et cette étude-là date de 94-95.

655

Pour avoir sillonné la partie des îles qui est du côté de Berthier, on s'aperçoit que la culture du maïs n'est peut-être pas à la grandeur des îles, mais il y en a quand même beaucoup. Et le maïs, il est semé pas tout à fait dans le cours d'eau, mais s'il pouvait être dans le cours d'eau, il serait dans le cours d'eau. Et c'est le lac Saint-Pierre, à ce moment-là, c'est très très près. La bande riveraine, elle n'est pas protégée partout.

660

665

On est très conscient que pour cet endroit particulier, la protection de bande riveraine signifie des pertes pour les agriculteurs. Puis les pertes, si on pense à une compensation pour ces pertes-là pour les agriculteurs, elle sera sûrement plus élevée dans un milieu comme celui-là, parce que le pourtour... des fois, il y a un champ qui est une île, en fait, puis qui est semé en maïs. Alors, je pense que ça a un impact beaucoup quant au niveau du ruissellement.

670

Alors, les pratiques agricoles ont comme conséquence une perte de terre riveraine de l'ordre de 1 mètre par rang des rives non protégées par la végétation, une diminution de la biodiversité et une perte de jouissance des ressources pour des activités autres, comme baignade ou activités nautiques.

675

680 Alors j'ai eu l'occasion, au cours de l'été, d'assister aux ateliers pancanadiens de la conservation sur les habitats et il était clair, il y avait trois... tantôt, on a dit, au gouvernement, c'est une machine qui est assez complexe et souvent la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite. Et tous les gens qui étaient présents, qui connaissaient la façon de faire, étaient d'accord pour dire qu'il y avait surtout des incitations financières à ne pas respecter les normes de l'environnement.

685 Il y en avait trois qui étaient bien identifiées: il s'agissait de l'assurance récolte qui ne tient pas compte des règlements; de l'assurance stabilisation, parce que c'était au niveau des têtes de bétail, même s'il en a plus que le permis qu'il a, il va être compensé par l'assurance stabilisation. On pourra me corriger, mais ça, je me suis fait bien expliquer, puis apparemment c'est comme ça.

690 Et l'autre, c'était le fait qu'au niveau des cours d'eau, le producteur bénéficie de remboursement de taxes foncières quand il fait des travaux au niveau d'aménagement des cours d'eau, de redressement des cours d'eau. À ce moment-là, ça veut dire que toute la partie des arbustes ou de la végétation qui peut protéger du ruissellement est enlevée et les cours d'eau sont complètement redressés. Tout ça, c'est remboursé à l'agriculteur sous forme de taxes foncières.

695 Alors, ces trois choses là étaient bien identifiées. C'était un atelier où il y avait des gens des autres provinces. Il y a quelqu'un du Nouveau-Brunswick, il dit: «Je ne pensais pas qu'au Québec, vous aviez cette problématique-là.» Il dit: «Nous, quand on a donné de l'aide financière aux agriculteurs, on s'est assuré qu'il y avait un respect des normes qui était fait au niveau de l'environnement avant de donner des subventions.»

LE PRÉSIDENT :

705 Les gens de quelle province?

Mme DESNEIGES PERREAULT :

710 Du Nouveau-Brunswick.

LE PRÉSIDENT :

Du Nouveau-Brunswick?

715 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

720 Oui. Ce qu'on souhaite localement, c'est qu'il s'installe un groupe qu'on appelle les clubs agroenvironnementaux. Tantôt, monsieur Coutu m'a dit qu'il y en avait trois dans la région. Je pense qu'il serait grandement souhaitable qu'on puisse en avoir un du côté de Berthier et ses îles; il y a tellement d'eau dans cet endroit-là.

725 Et dans le mémoire où je parle de la pratique ancestrale qui est le pâturage des animaux sur soit les communes, soit les champs des agriculteurs, où les animaux vont s'abreuver directement dans le lac, bon, c'est une pratique ancienne mais les agriculteurs, bon, c'est facile, c'est vite fait, bon. Mais en même temps, il existe des ressources pour les gens qui veulent s'améliorer. Moi, je me dis, ils sont prêts à s'acheter, des fois, le dernier tracteur, mais il faudrait aussi qu'ils acceptent de dire: «Bon, bien, là, moi, je change mes pratiques.»

730 Et il y a un organisme qui est Canards Illimités, que vous connaissez sûrement, qui travaille avec les agriculteurs, mais eux autres aussi, ils sentent des fois de la résistance. Si une pratique apporte un certain problème, tout de suite, on dit: «Bon, bien, ça n'a pas de bon sens ce qui s'est fait.» Les gens de Canards Illimités disent ils sont prêts à payer. Ils installent des clôtures. Ils ont des systèmes qui sont quand même assez éprouvés. Ils n'obligent pas. Mais on dirait que du côté de, en tout cas de cette région-là, c'est long, ça prend du temps.
735 Puis des animaux qui sont à l'eau, il y en a beaucoup.

Alors, nous, on souhaiterait installer peut-être un réseau comme de canot camping; alors, c'est difficile d'installer du canot camping quand les gens ne peuvent pas se baigner.

740 Alors, bien, mon souhait, c'est ça, ce serait qu'on puisse avoir un club agroenvironnemental. Aux ateliers pancanadiens sur les habitats, on nous a donné l'exemple de la rivière Boyer où il existe un club agroenvironnemental depuis quand même quelques années. Ces groupes-là, il y a un programme PAIA qui aide au démarrage de ces groupes-là. On nous a dit que les agriculteurs qui en faisaient partie, ils doivent investir un montant d'argent, mais ils étaient remboursés de ce montant-là dès la première année en économie d'engrais. Et
745 ils m'ont dit que la protection du ruisseau s'est faite. La première chose qu'ils font, ils sortent les animaux de l'eau, ils clôturent. C'est la première chose qui se fait.

750 Alors, voilà. Peut-être qu'il y a des questions un petit peu plus précises auxquelles je ne pourrai pas répondre, n'étant pas biologiste moi-même.

LE PRÉSIDENT :

755 On va vérifier, madame. Est-ce que vous étiez venue à la première partie de l'audience?

Mme DESNEIGES PERREault :

Oui.

760 **LE PRÉSIDENT :**

Vous étiez venue poser des questions?

765 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

Oui, j'avais posé des questions. Ça vous revient.

770 **LE PRÉSIDENT :**

J'en avais entendu parler le lendemain aussi, parce que quelqu'un s'était inquiété de ce qu'on ait parlé de ça dans l'audience.

775 Vous parlez d'un 4e atelier pancanadien sur les habitats. Pouvez-vous me donner des informations? Est-ce qu'il y a eu un rapport de cet atelier-là?

Mme DESNEIGES PERREAULT :

780 Oui, il doit y avoir des actes qui sont disponibles, sûrement.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me dire à quelle date il a été tenu?

785 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

Il a été tenu au mois d'août, vers le 23, 24 août. Je pourrai vous apporter demain...

LE PRÉSIDENT :

790

Si vous pouviez me donner des informations qu'on puisse retracer le rapport.

Mme DESNEIGES PERREAULT :

795

... des informations, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

800

C'est ça qui est le principal. Ça va, merci.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

805

Madame, comment verriez-vous un système - parce que plusieurs nous recommandent ça - où il y aurait une sorte d'incitation à la dépollution et à l'arrêt de la pollution en matière agricole.

810

Parce que là, vous nous dites, bon, il devrait y avoir des incitatifs financiers, une législation qui limite l'accès des animaux aux cours d'eau, etc. Un système où le pollueur ne serait pas aidé, mais le dépollueur aurait de l'assistance financière, ça, ça nous est souvent demandé. Comment voyez-vous ça, vous? Est-ce que c'est suffisant pour vous?

Mme DESNEIGES PERREAULT :

815

Bon, les gens de la rivière Boyer nous disaient que c'était les résultats que les agriculteurs avaient, qui faisait en sorte qu'ils adhéraient à ça. En tout cas, je pense qu'il n'y a pas... quand on travaille en environnement et on a un petit peu de notions écologiques, on dit toujours qu'il ne faut pas tirer seulement que sur une ficelle, il faut tirer sur plusieurs ficelles à la fois.

820

Moi, je pense que les incitatifs financiers à plus produire, en tout cas, ça, ça m'achale. Moi, de savoir que quelqu'un va avoir une compensation financière s'il devait produire 300 bêtes, puis il en produit 400, bien, pour la centaine qu'il a produit en trop, il est compensé si le marché ne lui donne pas le prix dont il a besoin, en tout cas, ça, ça me laisse...

825

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et si le balancier allait plutôt de l'autre côté, c'est-à-dire que la subvention proviendrait d'une preuve de dépollution ou d'efforts de dépollution.

830

Mme DESNEIGES PERREAULT :

Oui, oui, oui, je pense que...

835 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Si les incitatifs financiers venaient plutôt dans cette voie-là?

840 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

Oui, je pense. Moi, je pense, en tout cas, que l'agriculteur qui protège sa bande riveraine, qui fait en sorte que les paysages sont améliorés, il y a moins de perte de sol, il n'y a pas d'écoulement de pesticides, bon, je pense que ça mérite compensation.

845 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça va.

850 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous pensez qu'il y a moyen de convaincre les producteurs qu'il n'y a pas besoin de compensation dans la mesure où la conservation d'une bande riveraine produit ses effets en elle-même?

855 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

Oui.

860 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans le sens qu'il n'y a pas vraiment de perte de sol jusqu'à moyen terme.

865 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

C'est ça.

870 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

L'érosion est réduite et que, selon certaines études, les sols qui demeurent sont plus productifs.

Mme DESNEIGES PERREAULT :

Oui.

875

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, le bilan total est positif sur le résultat.

880

Mme DESNEIGES PERREAULT :

Oui. Il y a peut-être lieu d'avoir... moi, je pense que, déjà, les argents qui sont mis pour les programmes PAIA devraient faire en sorte que les agriculteurs s'en prévalent beaucoup plus.

885

Déjà, il y a comme un... peut-être que les gens ont besoin d'un incitatif pour commencer. Ça ne veut pas dire que l'incitatif peut être là pour des années, des années. Ça peut-être pour les premières années, en attendant de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

890

On parle des producteurs agricoles; parlons donc de vous, d'un organisme comme le vôtre. La Fédération de l'UPA qui vous a précédée, concluait en disant que les producteurs ont besoin d'appui, de support venant de la population. Qu'est-ce qu'un organisme comme le vôtre peut faire dans ce sens-là?

895

Mme DESNEIGES PERREAULT :

En tout cas, ce qu'on s'apprête à faire là -- bon, nous, on était un organisme, on n'avait pas de permanents seulement. Alors, on s'apprête à avoir un biologiste qui va travailler pour nous et peut-être à donner un peu l'exemple. On a des clôtures à faire. La bande riveraine, elle n'est pas trop mal. On a quand même à travailler avec le producteur qui loue nos terres pour lui demander d'en prendre moins large. On a parcouru toute notre bande riveraine avec le biologiste, il nous a dit: «Ce n'est pas trop mal», mais on a trouvé quand même qu'il y avait des animaux qui allaient un peu dans le cours d'eau. Bon, bien, on a dit: «On va travailler avec Canards Illimités pour clôturer.»

900

Je pense que ça peut avoir, comme on est un organisme, bon, les gens nous connaissent. Ils savent, les gens des îles, ils passent devant nos affiches, ils savent, ils voient nos tours, ils savent qui on est. Ils viennent chasser souvent sur le pourtour des îles. Alors, je pense qu'on peut être un peu un incitatif et peut-être essayer de travailler avec l'UPA pour avoir un groupe agroenvironnemental.

910

LE PRÉSIDENT :

915 Alors, votre organisme, il est à la fois donc un gestionnaire et, en même temps, un animateur...

Mme DESNEIGES PERREAULT :

920 Oui, oui. On n'est pas un organisme de pression comme tel, mais on est un gestionnaire de milieux naturels et on a comme souci...

LE PRÉSIDENT :

925 Vous faites de l'éducation.

Mme DESNEIGES PERREAULT :

930 ... de faire l'éducation, oui. On fait de l'interprétation durant l'été. Et notre site à Berthier est devenu un site Ramsar.

LE PRÉSIDENT :

Ah! oui?

935 **Mme DESNEIGES PERREAULT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

940 Est-ce que vous avez l'ambition d'en acheter d'autres?

Mme DESNEIGES PERREAULT :

945 Oui, si on pouvait, on a l'ambition, dans un premier temps, d'en gérer un petit peu plus. Il y a une île qui appartient au Service canadien de la faune où on a demandé d'avoir la gestion.

LE PRÉSIDENT :

950 Très bien. Merci beaucoup et on va vous souhaiter d'avoir d'autres îles. Bonne chance à vous!

Mme DESNEIGES PERREault :

955 Merci.

LE PRÉSIDENT :

960 Alors, petite pause santé de dix minutes. On revient ensuite avec l'ACEF de Lanaudière, s'il vous plaît.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

965

LE PRÉSIDENT :

970 La discussion est loin d'être terminée avec le monde agricole, on voit ça. Alors donc, maintenant nous accueillons les représentantes de l'ACEF Lanaudière. Bonsoir, mesdames!

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Bonsoir!

975 **Mme DENISE SICARD :**

980 Bonsoir, monsieur! Effectivement, nous aussi allons vous entretenir sur le monde agricole un petit peu. Premièrement, je vais nous présenter. Nous représentons l'Association coopérative d'économie familiale. Mon nom est Denise Sicard; ma collègue, c'est Hélène Arsenault.

985 L'ACEF existe dans Lanaudière depuis 25 ans. Le travail que l'on fait, c'est de supporter les familles et les individus à la recherche d'un meilleur équilibre budgétaire. Donc, on a l'aspect protection du consommateur à coeur. Le travail que l'on fait, dans notre travail, on rencontre les conséquences de la précarité de l'emploi, l'usage abusif du crédit, l'appauvrissement de vaste couches de la population et, parfois, le résultat de mauvais choix de consommation. Et c'est ce qui va faire l'objet de notre présentation aujourd'hui.

990 Donc, le mémoire qu'on vous présente se veut le reflet de nos préoccupations en tant qu'intervenant terrain sur les enjeux touchant les individus dans leur rôle de citoyen et de consommateur. Donc, on ne se prétend pas des experts au niveau de différents sujets reliés à l'environnement, tout ça. Nous, ce qu'on aimerait présenter, c'est l'impact de certaines pratiques sur le consommateur et la consommatrice dans le quotidien, surtout en ce qui a trait à la qualité de l'eau pour les gens qui ont une propriété qui n'est pas reliée à un aqueduc, donc les
995 gens qui sont approvisionnés par des puits.

1000 On a travaillé depuis les années 80 sur le dossier de la qualité de l'eau. On a accompagné des dizaines de consommateurs ayant signé des contrats d'achat et d'installation d'appareils de traitement d'eau. Donc, c'est un peu à ce sujet-là qu'on va partager avec vous l'expérience qu'on a vécue à l'ACEF et les conclusions qu'on en a tirées.

1005 Donc, la problématique. Lanaudière, c'est sûr, c'est une très belle région, tout en diversité, fière de son patrimoine environnemental parce qu'elle s'appelle la région verte. L'eau est omniprésente et on se disait que ça serait donc beau si cette eau-là était propre. Parallèlement, la pression à la fois sur la qualité et la quantité de l'eau est importante dans la région ici parce que nous avons deux embouteilleurs d'eau, Amaro et Naturo, qui embouteillent à grand volume l'eau souterraine.

1010 Le portrait agricole de la région nous donne une bonne indication de l'importance de son activité sur le territoire parce qu'on a de l'agriculture intensive dans les plaines, qui suppose une utilisation importante de l'eau pour les fins d'irrigation, d'abreuvement, naturellement mais aussi, malgré les normes existantes, l'utilisation de cours d'eau et des nappes souterraines comme récipiendaires éventuels des déjections animales et collecteurs de produits chimiques de toutes sortes. On en a parlé un petit peu tantôt, on a entendu parler des pesticides, des engrais, des herbicides.

1020 Et lors de la première partie des audiences, on a appris par le Département de santé communautaire qu'il y avait des concentrations élevées encore de produits qui sont toujours décelés dans l'eau, malgré que le produit est interdit depuis 10 ans. C'est très inquiétant. On parlait entre autres de l'aldicarbe, à ce moment-là.

1025 Puis on connaît aussi dans Lanaudière l'essor de l'industrie de la gestion des déchets et des résidus. On héberge beaucoup de sites d'enfouissement d'importance entre autres, et ça aussi, ça a un effet sur la qualité de l'eau.

1030 On s'attarde plus à l'approvisionnement en eau pour les individus qui sont en milieu rural. On aurait pu traiter de la problématique urbaine, des compteurs d'eau, tout ça, mais la Fédération des ACEF va présenter un mémoire à ce sujet-là. Donc, on a laissé tomber cette partie-là pour plutôt se concentrer, étant donné qu'on est en milieu qui est très agricole, de se concentrer sur l'eau de puits.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1035 Comme vous disait Denise, on veut s'attarder particulièrement à la problématique des gens qui sont alimentés par des puits personnels parce qu'on est dans une région où il y a des vastes zones rurales. Alors, ces gens-là doivent s'équiper d'un puits de surface ou d'un puits artésien. Ils doivent aussi installer une fosse septique pour disposer de leurs eaux usées.

1040 Alors, dans Lanaudière, on compte 126 000 personnes qui sont alimentées comme ça par l'eau souterraine. Il y en a 73 % de ces gens-là qui ont des puits individuels. Alors, ça fait

beaucoup de monde, ça. Puis pour ces gens-là, la qualité de l'eau de la nappe phréatique est déterminante parce qu'ils sont complètement dépendants de la qualité de cette eau-là.

1045 C'est leur eau potable, c'est l'eau dont ils se servent pour tous leurs besoins. Ce n'est pas seulement l'eau du lavage, du bain et de la toilette. C'est l'eau qu'ils boivent aussi. Ça a un effet direct sur leur santé et sur celle de leurs enfants.

1050 Mais, contrairement à l'eau qui est municipale ou qui passe par un aqueduc, il y a beaucoup moins de contrôles systématiques de la qualité de l'eau chez ces gens-là. Les analyses se font sur une base volontaire. Les gens sont plus ou moins informés. En plus de ça, il faut payer quand on veut faire faire une analyse, puis les gens sont mal informés, puis ils ne vont pas nécessairement courir après les dépenses. Ils sont certains que leur eau est propre. Ils pensent qu'elle est propre parce qu'on ne voit rien dedans. C'est beau. C'est correct.

1055 Mais depuis quelques années, les mauvaises nouvelles pleuvent, si on peut dire, sur la qualité de l'eau dans notre région. On n'a pas besoin d'être un grand savant ou être un biologiste pour être inquiet. Les gens ordinaires entendent parler des problèmes d'eau dans leur voisinage. À la radio, on nous dit de faire bouillir notre eau des fois. Les plages, des fois, sont fermées à cause d'insalubrité.

1060 Maintenant, il y a une nouvelle politique aussi des institutions financières, qui demande aux gens qui veulent accéder à la propriété d'une résidence qui est située dans un milieu rural, qui a un puits, ces gens-là doivent nécessairement présenter une analyse d'eau, qui vient d'un laboratoire accrédité et qui certifie la qualité de l'eau de la maison convoitée.

1065 Et cette nouvelle exigence-là amène bien des gens à prendre connaissance de la qualité de leur eau alors qu'ils n'en avaient jamais douté auparavant. C'est souvent à ce moment-là que le propriétaire apprend, sidéré, que son eau est contaminée. Et puis que ça fait un problème. Évidemment, il va avoir de la difficulté à vendre sa maison et il apprend en même temps que son client qu'il boit de l'eau contaminée depuis des années. Souvent, il ne s'en était même pas aperçu parce que ce n'est pas décelable à l'oeil nu.

1075 Au début des années 90, dans certains secteurs particulièrement exposés aux engrais chimiques, notamment les plaines de monoculture, de maïs, le tabac, les pommes de terre, c'est des experts du ministère de l'Environnement qui ont sillonné les rangs de la région pour faire des échantillons d'eau et pour vérifier la qualité ou même on pourrait dire la toxicité de l'eau des puits des gens. Puis les résultats, hélas, ont confirmé les inquiétudes. Les gens même disaient: «Quand le Ministère envoie des biologistes porte-à-porte comme ça, c'est parce qu'il y a anguille sous roche. C'est très inquiétant.»

1080 Alors, effectivement dans certains endroits, la nappe phréatique était sérieusement affectée et puis il fallait absolument envisager, ne serait-ce que pour la proportion d'eau qui devait être potable, qui devait être bue, une solution concrète et coûteuse pour les consommateurs.

1085

Suite à ces déplorables résultats, comment se fait-il que des moyens efficaces n'aient pas été mis en place pour régir les pratiques de l'industrie et contrer la délinquance? Ça, ça nous a mis sans connaissance. Les résultats étaient connus du Ministère, du Département de la santé publique et il n'y a rien eu de fait comme directive ou, en tout cas, on n'a pas eu connaissance s'il y avait eu des mesures de prises pour contrer la délinquance.

1090

Dans ces cas, il fallait mettre en cause les modèles d'exploitation agricole, les pratiques d'amendement et de fertilisation des sols. Les quantités industrielles de produits chimiques qui sont répandues finissent par atteindre la nappe phréatique et en modifier la composition au point que l'eau de ces régions présente des taux inquiétants de minéraux, notamment les nitrates qui dépassent de plusieurs fois la norme acceptable. Qu'en est-il aussi des pesticides et insecticides et herbicides?

1095

Le virage que prend l'industrie en favorisant les effets synergiques des combinaisons de ces produits est tout aussi inquiétant, d'autant plus qu'il n'y a pas de suivi environnemental systématique, ni suivi au niveau de la santé publique.

1100

Dans d'autres secteurs, c'est les déversements industriels, la présence de dépotoir, le ruissellement des eaux de pluie sur des terrains contaminés, l'absence de contrôle des installations septiques résidentielles et même parfois institutionnelles qui explique la contamination de cours d'eau où on puise de l'eau potable.

1105

Le suivi environnemental exigé pour les eaux d'aqueduc, lui, il est fait. Il nous révèle l'état de nos cours d'eau. Mais qu'est-ce qu'on peut dire des eaux souterraines qui ne bénéficient pas de cette surveillance-là?

1110

Dans un tel contexte, au début des années 80, les entreprises oeuvrant dans le domaine du traitement de l'eau ont vu un vaste marché s'ouvrir devant elles. En effet, le problème de l'eau étant réel et vécu par de nombreuses personnes, l'opportunité de proposer des solutions à cette clientèle a été exploitée à fond. Dans Lanaudière, on a vu que ça a été une terre d'accueil pour ces compagnies-là.

1115

Pendant des années, on a vu des représentants sillonner les secteurs affectés par les problèmes d'eau. Alors, là, on voyait des compagnies de tout acabit, porteuses d'espoir, qui capitalisaient sur l'inquiétude des consommateurs. Évidemment, lorsque notre santé et celle de notre famille sont en cause, l'irrationnel peut facilement prendre le dessus. Il devient alors impératif de trouver des solutions à tout prix, à n'importe quel prix, parfois.

1120

Combien de familles ont reçu la visite et parfois l'ont sollicitée la visite d'un représentant de fabricant d'appareil de traitement d'eau? Nous ne saurions avancer de chiffre, mais à l'ACEF, on en a rencontré des dizaines qui nous ont raconté leur expérience. Ces vendeurs-là se faisaient passer pour des experts. Ils se présentaient chez les gens avec une belle petite trousse d'examen sommaire, ils faisaient une démonstration qui était très souvent interminable,

1125

1130 on procédait à une pseudo-analyse de l'eau, il y avait souvent des résultats alarmistes et ça incitait les gens à s'équiper d'appareils dispendieux.

1135 On a vu des familles ordinaires, avec des revenus très très ordinaires aussi, qui disposaient littéralement de vraies petites usines de filtration dans leur cave. Ce n'est pas compliqué, ils étaient bien équipés.

1140 Rendues dans nos bureaux, ces personnes-là questionnaient et déploraient trop tard un achat souvent inapproprié par rapport à leurs besoins et aussi à leurs moyens. N'oublions pas qu'en plus des coûts d'acquisition, les coûts d'entretien ne sont pas à négliger selon le degré de sophistication des équipements requis. Une négligence à ce chapitre peut avoir des conséquences aussi désastreuses sur la santé.

1145 À l'ACEF Lanaudière, on a déployé beaucoup d'énergie dans le dossier des appareils de traitement d'eau. Ça a été des années très fertiles. Des conférences de presse, on a fait des communiqués, on a fait des entrevues à la radio, à la télévision qui lançaient des messages de mise en garde face aux pratiques déloyales observées sur le terrain. On a produit de la documentation, on a diffusé de l'information, on a distribué par centaines des dépliants qui invitaient la population à recourir à des laboratoires accrédités, à ne pas se fier au vendeur itinérant.

1150 On a signalé les problèmes à l'Office de protection du consommateur et à Consommation, Corporation Canada. On a aidé de nombreux consommateurs à monter leur dossier, porter plainte et obtenir des résiliations de contrat. Dans certains cas, des condamnations ont été obtenues, principalement pour publicité trompeuse et fausses représentations.

1155 On a en annexe beaucoup de documents, puis on ne les a pas tous mis, ça aurait été trop épais, je pense, sur l'ampleur du problème, les conséquences, les solutions plus ou moins satisfaisantes qui ont été apportées.

1160 À ça, je vais terminer simplement avec une question: est-ce que nous, à l'ACEF, on a raison, on croit qu'on a eu une solution en ayant travaillé sur ce dossier-là de cette façon-là? On n'est pas satisfait. Parce qu'on croit qu'on a travaillé seulement sur des conséquences. On n'a pas travaillé sur les causes du problème. On n'a pas réglé le problème de la mauvaise qualité de l'eau en montant un dossier à l'Office de protection du consommateur, on en doute fortement.
1165 Je vais laisser Denise continuer.

Mme DENISE SICARD :

1170 Donc, un peu comme ma collègue disait, on a l'impression qu'on s'est adressé au symptôme plutôt qu'à la cause. Parce que si les compagnies existaient et ont eu la possibilité de faire le ravage qu'elles ont fait auprès des consommateurs, c'est justement parce que le problème était préalable. Le problème, c'était la qualité d'eau. Et on s'attarde à la qualité d'eau,

mais il y a tout plein de sujets dont on aurait pu traiter aussi. Si on le traite par ce biais-là, c'est parce que c'est ce qu'on a vécu.

1175

Alors, nous vivons actuellement les incohérences causées par l'absence d'une politique intégrée de gestion de l'eau. Les compagnies puisent l'eau sans la payer. Les embouteilleurs s'enrichissent à même la nappe phréatique, sans même avoir de compteur d'eau.

1180

L'industrie agricole et celle des déchets en pleine expansion dans notre région pollue l'eau sans en assumer la responsabilité. Dans bien des cas, on parle d'auto-contrôle par les entreprises. C'est ce qu'on entend. Les entreprises doivent faire des analyses, vérifier elles-mêmes si elles sont conformes ou non. On se questionne. Il y a un évident conflit d'intérêt dans ces pratiques.

1185

La question préalable, un peu comme je disais tantôt, c'est la qualité même de l'eau. Une gestion à courte vue en matière de préservation de l'environnement, ça ne peut pas continuer comme ça parce qu'on va toujours avoir des problèmes de récupération ponctuels, selon l'ampleur des problèmes.

1190

À tous les échelons d'une société, nous avons longtemps fermé les yeux, reporté à plus tard les changements qui s'imposaient. Il est temps, à notre avis, d'identifier les causes réelles de la mauvaise qualité de notre eau et ainsi travailler à un niveau qui dépasse la simple atténuation des conséquences.

1195

Un peu comme le disait monsieur Coutu tantôt, la connaissance même de la ressource est presque, en tout cas, inexistante, un peu ce que j'en comprenais de la part des gens pour qui leur action a un effet sur l'eau. On connaît mal la ressource. On connaît mal la manière dont elle se comporte. On connaît mal l'impact des activités qui ont cours actuellement sur le territoire.

1200

Ce qui est malheureux, c'est qu'en bout de ligne, c'est le consommateur qui paie les dégâts. Il les paie collectivement comme contribuable et personnellement lorsque c'est l'approvisionnement personnel qui est mis en cause. Mais, immanquablement, la facture arrive chez lui. Bien, évidemment, plus il est fortuné, plus le consommateur dispose d'alternatives pour régler son problème. Malgré tout, dans certains cas, il peut être trop tard. Celui ou celle qui a le moins de moyens se voit contraint à boire de l'eau impropre à la consommation ou à s'endetter.

1205

Notre expérience le démontre: l'eau est un bien essentiel précieux, qui a besoin d'être mieux connu et protégé. La ressource n'est pas inépuisable. À ce chapitre, l'abondance de l'eau sur le territoire peut donner la fausse impression que la pérennité de la ressource est assurée. Nous sommes conscients que cette abondance a un effet pervers tant pour les individus que pour l'entreprise.

1215

Cette abondance peut nuire à la prise de responsabilité par méconnaissance des enjeux et nous amène à négliger la remise en question des pratiques ancrées et difficiles à changer. On se fie aussi sur cette abondance pour justifier les pratiques industrielles, telle que l'embouteillage, sans égard pour la conservation de la ressource.

1220

En tant qu'organisme d'éducation, nous croyons fermement aux vertus durables de la sensibilisation et de la prévention lorsqu'il est question d'amorcer un virage nécessaire. Qui réalise que toute l'eau qu'on utilise dans une maison, c'est de l'eau traitée? Que l'eau traitée a un prix? Et quel prix?

1225

Il est, certes, facile de parler de tarification et de son effet dissuasif. Nous avons des réserves quant au choix d'une telle solution. Nous croyons qu'il serait plus efficace d'outiller le contribuable afin qu'il fasse des choix éclairés et qu'il assume sa citoyenneté. Mais ça, c'est traité plutôt par le mémoire de la Fédération des ACEF.

1230

En guise de conclusion, de part sa situation privilégiée sur le terrain, l'ACEF constate l'ampleur des enjeux privés et collectifs liés à la gestion de l'eau. Dans ce mémoire, nous avons présenté une partie des problèmes résultant de la mauvaise qualité de l'eau. Pendant 20 ans, l'ACEF a observé et dénoncé des situations qui étaient les conséquences d'un problème réel, soit celui de la mauvaise qualité de l'eau et de son impact sur le consommateur et la consommatrice, principalement dans les secteurs ruraux de notre région.

1235

Pour nous, une eau de qualité doit être disponible à tous les citoyens et citoyennes et non pas seulement à ceux et celles qui peuvent se la payer.

1240

D'entrée de jeu, nous souhaitons donc que les réponses soient apportées à un niveau global. Nous ressentons une grande frustration à travailler sur les conséquences parfois très pénibles affectant les familles, les individus si les causes du problème ne sont pas mieux contrôlées. Les recours actuellement disponibles tel qu'à l'Office de protection du consommateur ont leurs limites et font qu'un vide important laisse libre cours aux abus de toutes sortes.

1245

Nous croyons que les solutions viables passeront par la prévention, la gestion intelligente et des moyens concrets d'application d'une politique intégrée de cette richesse naturelle qu'est l'eau.

1250

Donc, vous avez deviné, on attend beaucoup de la future politique de la gestion de l'eau au Québec et nous croyons que l'heure est au courage des solutions et que chacun doit jouer son rôle.

1255

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme DENISE SICARD :

1260

Nous avons des recommandations. Vous voulez que je vous en fasse lecture tout de suite? On peut aller aux questions, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

1265

Oui. Parce que, finalement, votre exposé a été un petit peu plus long. Vous écoutant, j'ai moi-même un puits et il m'arrive de trouver dans ma correspondance des propositions comme ça, qu'ils sont prêts à venir analyser mon eau, etc. Je les trouve donc gentils de m'offrir ça!

1270

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

De se préoccuper de votre santé comme ça!

1275

LE PRÉSIDENT :

Et ce qui est amusant dans votre dossier, à un moment donné, vous signalez une intervention que vous faites où vous dénoncez les pratiques d'un vendeur de ce qu'on peut appeler de gadget. Et, là, vous recevez un lettre d'avocat, une mise en demeure. Le journal se rétracte. Vous n'avez pas l'air à vous rétracter beaucoup.

1280

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Pas du tout. On a retapé sur le clou.

1285

LE PRÉSIDENT :

1290 Et, plus tard, on voit la condamnation. Bon, écoutez, vous parlez du vécu. Vous avez des gens que vous avez rencontrés, si je comprends bien, il s'agit principalement de gens qui ont des puits individuels.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1295 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas des gens reliés à des aqueducs.

1300 **Mme DENISE SICARD :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1305 Bon. Et comme vous mettez beaucoup en question le monde agricole, vos clients, ils sont partout sur le territoire agricole ou est-ce que vous avez pu établir des concentrations de clients comme ça dans certaines régions plus précises?

1310 **Mme HÉLÈNE ARSENAULT :**

1315 Moi, je pourrais vous dire que ce qu'on a observé, les gens qui ont eu les plus sérieux problèmes étaient ceux qui habitent dans la plaine, évidemment. Ceux qui sont en montagne ont eu beaucoup moins de problèmes. Ceux qui habitent dans la plaine, où il y a des monocultures, c'est eux autres qui ont eu le plus de problèmes et qui ont été le plus visités aussi par les représentants de compagnies.

LE PRÉSIDENT :

1320 Oui. C'est-à-dire, là, il y a deux choses. C'est que le représentant de compagnie, vous montrez dans votre document que lui, il fait des analyses d'eau mais ce sont des analyses bidons.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1325 À peu près, oui.

LE PRÉSIDENT :

1330 Parce que l'analyse bactériologique, elle prendrait 24 heures ou 48 heures, l'analyse chimique prendrait aussi un assez long temps. Alors, finalement, ce n'est pas comme ça que les gens apprennent que leur eau est mauvaise. Les gens apprennent que leur eau est mauvaise plus par le processus de vente que vous avez dit. Quand les gens veulent vendre leur maison.

1335

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Oui, ça peut être par là. Oui. Ou encore par le bouche à oreille. Parce qu'on apprend que j'habite dans la même région que le voisin qui, lui, n'est plus capable de vendre sa maison, ou il a eu des avertissements, ou l'expert en environnement du Ministère est venu à notre porte pour nous dire: «Est-ce que je pourrais faire un examen de votre eau? On pense qu'il y a peut-être un petit risque que...»

1340

Quand le gouvernement vous envoie quelqu'un à votre porte pour faire un examen de votre eau, d'habitude, il ne le fait pas pour rien. Puis les résultats, hélas! étaient probants. Les résultats démontraient que l'eau était sérieusement atteinte, la nappe phréatique était atteinte particulièrement par les nitrates dans les régions en question et puis c'était des régions qui étaient des monocultures de tabac, de pommes de terre et de maïs.

1345

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Et, donc, c'est surtout les nitrates que vous avez observés.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1355

Oui, c'est ça surtout.

Mme DENISE SICARD :

À l'époque. À l'époque. Parce que là, on parle d'un dossier qu'on a traité depuis les années 80. Maintenant, on demande une analyse de qualité de l'eau pour la vente d'une propriété, ce qui ne se faisait pas dans les années 80 nécessairement.

1360

LE PRÉSIDENT :

1365

Non.

Mme DENISE SICARD :

1370 Donc, on parle un petit peu de la démarche de la qualité de l'eau à travers le temps, à
travers notre expertise. À cette époque-là, c'est ça, dans les années 80, c'était les gens qui
avaient des puits, j'imagine qu'on doutait qu'il y avait des problèmes sérieux de qualité d'eau et
c'est pour ça qu'il y avait eu une série d'analyses de demandées, et vu que la qualité de l'eau
1375 était remise en question, c'est à ce moment-là que les compagnies se sont mises dans le
portrait puis qu'elles ont dit: «Bon, on a de l'argent à faire là.»

 Et les gens, étant donné qu'ils sont mal informés, bon, on présente, je ne sais pas,
une réaction colorimétrique, puis les gens disent: «Bon, bien, ça tourne du vert au rouge,
peut-être qu'il y a de l'arsenic» ou du nitrate ou quelque chose. C'est peut-être des petites
1380 analyses comme ça qui faisaient que les gens pouvaient se laisser prendre. Maintenant, c'est
plutôt des laboratoires accrédités avec lesquels les gens font affaires et là, le problème est
confirmé par des laboratoires accrédités, qu'il y a de la contamination au niveau des...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1385 Vous mentionnez que la région est occupée par un grand nombre de sites
d'enfouissement sanitaire, lesquels ont un impact sur la pollution de l'eau.

Mme DENISE SICARD :

1390 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1395 C'est bien ce que vous dites?

Mme DENISE SICARD :

1400 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

 J'essaie de trouver votre référence mais, en tout cas, c'est un peu l'idée que j'avais
retenue.

1405

Mme DENISE SICARD :

 Dans le portrait régional.

1410 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1415 Est-ce que, selon votre analyse, les lieux enfouissement sanitaire, c'est quand même un domaine qui est relativement réglementé et, en principe, les lieux qui existent, surtout dans les régions urbanisées sont à double paroi d'imperméabilisation avec des systèmes de captation, etc., mais, selon votre analyse, ces lieux-là ont encore un impact négatif sur l'eau.

Mme DENISE SICARD :

1420 Ce qu'on dit, c'est qu'ils en ont eu dans le temps. Parce que la réglementation s'est durcie par rapport aux sites d'enfouissement. Mais si on pense au site de Saint-Jean-de-Matha, il n'a pas toujours été réglementé comme il l'a été dans les derniers temps. Au départ, bon... Et, finalement, on s'est inspiré du Portrait régional qui parle des eaux de lixiviation de ces dépôts qui contaminent les nappes d'eau souterraine en amont d'une zone pouvant éventuellement être utilisée par la municipalité comme source d'approvisionnement en eau potable. C'est
1425 directement dans le Portrait régional.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1430 La vieille partie, comme on dit, du lieu d'enfouissement sanitaire.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1435 Disons que pour ce qui est du site de Saint-Jean-de-Matha tristement célèbre, effectivement, il faut penser, imaginez combien ça coûte de taxes maintenant à Saint-Jean-de-Matha parce que cette municipalité-là a dû s'endetter et payer des frais d'avocats énormes pour se défendre, pour défendre son territoire contre une grosse compagnie qui...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1440 Oui, oui. Ça, on est bien au courant du dossier.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1445 C'est ça. On pourrait en parler longtemps.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1450 Si tout le monde travaille sur les causes et non sur les conséquences, et il y a des mesures qui sont prises pour prévenir la pollution diffuse agricole, est-ce que, quand même, la politique sur l'eau devrait contenir des dispositions sur les appareils de traitement individuels?

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1455 Je pense qu'on est dans une société où on ne peut pas empêcher quelqu'un d'être en affaires. Par contre, on peut sensibiliser les gens à recourir à des laboratoires accrédités. Et, à

1460 ce moment-là, au moins, même si ça coûte cher s'équiper, au moins ils auront l'équipement approprié. Le problème, souvent, c'est que, oui, l'eau des gens n'était pas bonne, nécessitait un appareil mais on leur vendait une bébelle qui n'était pas nécessairement la bonne et qui requérait ensuite beaucoup d'entretien, qui n'était pas nécessairement appropriée au problème qu'ils avaient.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1465 Alors, le message principal, c'est de recourir à un laboratoire accrédité.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Oui, c'est ça.

1470 **Mme DENISE SICARD :**

1475 Un laboratoire accrédité et avoir un plan de surveillance de ces eaux-là, qui fait que ces eaux-là ne sont pas traitées comme des eaux municipales parce qu'elles ne le sont pas. Mais ce qui fait que ces gens-là n'ont pas vraiment de surveillance de leur qualité de leur eau, à moins qu'ils soient vraiment très sensibilisés à la situation ou qu'ils aient connu quelqu'un qui a vécu un problème.

1480 Ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont attendre de vendre leur propriété et qu'on leur demande ce genre d'analyse-là pour se rendre compte qu'il y aurait effectivement un problème. Et l'effet cumulatif dans l'organisme de contamination sur des années, des excès de nitrates comme on a vus, en tout cas, dans les références, on voit des 100 % de dépassement des normes, c'est important.

1485 Donc, à notre avis, c'est presque inconcevable qu'il n'y ait pas une surveillance de ces eaux-là parce qu'on parle de santé publique, ça affecte la famille, ça affecte aussi la propriété. Vendre une propriété sans avoir d'eau...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1490 La valeur marchande est faible.

Mme DENISE SICARD :

Ce n'est pas évident.

1495

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Deux questions et je commence par la deuxième. C'est dans vos recommandations et j'aimerais que vous élaboriez davantage lorsque vous écrivez sous le titre: «Les moyens», vous dites:

1500

«Considérant que la meilleure volonté peut demeurer à l'état de souhait, nous recommandons que des moyens sérieux d'application de la politique accompagnent celle-ci.»

1505

Qu'est-ce à dire?

Mme DENISE SICARD :

Des dents.

1510

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Avoir des dents.

1515

Mme DENISE SICARD :

Des bonnes dents. Non, c'est ça. C'est que, effectivement, on a peut-être déjà des politiques intéressantes qui sont peu ou pas appliquées parce qu'il n'y a pas de moyen. Il y a des limites au démantèlement, il y a des limites à la rationalisation. Si la gestion de l'eau devient une priorité et qu'on se permet, on investit du temps et de l'énergie pour pondre quelque chose d'intéressant et qui pourrait régler un certain nombre de problèmes, à notre avis, il faut qu'il y ait des moyens financiers et des moyens législatifs.

1520

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1525

Des contrôles?

Mme DENISE SICARD :

1530

Des contrôles des incitatifs. Un ensemble.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Des pénalités aussi?

1535

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Exactement.

1540

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais, par contre, quand les agriculteurs, les entreprises, les industries qui sont encore polluées viennent nous dire: «Bon, écoutez, il nous faut du temps. Il ne faut pas nous mettre des dents tout de suite. Il ne faut pas nous donner des pénalités. Il faut faire des efforts de sensibilisation»...

1545

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Moi, je pense que ça prend des deux. Je suis tout à fait d'accord avec les interventions qui nous ont précédées, qui disaient que la prévention et les incitatifs positifs vont faire leur travail. C'est vrai. Mais monsieur Brault a amené un élément que j'ai retenu. Il nous disait qu'il y avait 10 à 15 % des producteurs qui sont vraiment convaincus et qui veulent faire des changements - j'en suis persuadée - et qu'il faut atteindre une masse critique. Bon, c'est vrai.

1550

Parlons de l'ensemble des pollueurs. Ce n'est pas seulement les agriculteurs. Moi, je pense que, effectivement, monsieur Brault disait: «On observe la game. On regarde ce qui se passe dans le milieu et puis s'il y a des bons résultats, on va s'amender - parce que, lui, ça a marché son affaire - mais s'il y a des pénitences, aussi on va s'amender.»

1555

Alors, je pense que l'effet dissuasif des mesures contraignantes ou des pénalités, il est là aussi. Et, ça, n'importe qui est capable de compter et de dire: «Bien, si j'ai une amende, je ne le ferai pas.» Ça, on est tous des humains fragiles aux amendes, aux contraventions et puis quand la délinquance, elle est réprimée, aujourd'hui... il y a 15 ans, tout le monde roulait sans mettre sa ceinture, puis aujourd'hui tout le monde la met. Pourquoi? Pour des raisons de sécurité mais aussi à cause des fortes amendes. Ça fait que je pense que les deux sont importants et les moyens incitatifs positifs, mais aussi des amendes et des contrôles.

1560

1565

Mme DENISE SICARD :

Dans le sens que c'est une responsabilité citoyenne aussi de corriger les erreurs que l'on fait. Donc, il faut qu'il y ait de l'argent qui rentre aussi pour corriger les situations. Donc, si on pollue, on pollue, on pollue. Il y a un côté punitif mais il y a un côté responsabilité aussi associé à ça, qui fait qu'il faut qu'on répare aussi les dégâts qu'on cause, que ce ne soit pas toujours aux citoyens et citoyennes de récolter la facture, finalement.

1570

1575

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1580 Et ma deuxième question était - non, c'est-à-dire j'ai commencé par la deuxième, c'était
donc ma première - dans les recommandations sur les fondements de la future politique, vous
demandez la reconnaissance de l'eau comme richesse collective. Ensuite, un peu plus loin,
vous dites il faudrait que la gestion, en tout cas au plan local, vienne à des organismes sans but
lucratif et les profits seraient réinvestis dans la communauté. Et vous soumettez le concept de
cette municipalisation des profits en faisant des citoyens des utilisateurs gestionnaires.
J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça un petit peu.

1585

Mme DENISE SICARD :

1590 Ce qu'on avait dans l'idée quand on a apporté ça, c'est qu'il y a beaucoup d'entreprises
qui voient le capital de l'eau en tant que bien de consommation qu'on peut vendre, avec lequel
on peut faire des tractations, tout ça, et il y a plein de gens qui font de l'argent avec de l'eau,
sauf que l'impératif...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1595 Et comme de l'eau.

Mme DENISE SICARD :

1600 ... est un impératif essentiellement financier. Donc, nous, ce qu'on voulait amener,
écoutez, ce n'est peut-être pas un nouveau concept au niveau de l'économie mais dans le sens
que les gens, quand ils sont utilisateurs, et en même temps utilisateurs et à la fois
gestionnaires, ils ont, de par leur statut, la sensibilité à la pérennité de la ressource, à la qualité
de la ressource, parce que ce sont les premiers qui vont souffrir si la ressource n'est plus
disponible, si la ressource est détériorée, si on a abusé de notre rôle de gestionnaire. C'est un
1605 peu ce qu'on voulait apporter.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1610 Ce que je comprends de votre texte, c'est que ces gestionnaires-là, vous les voyez au
sein de groupes et non pas de corporations utilisatrices.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

1615 Ça pourrait être une municipalité qui serait propriétaire de l'eau.

Mme DENISE SICARD :

Oui.

1620 **Mme HÉLÈNE ARSENAULT :**

Pourquoi pas? Et, à ce moment-là, pour paraphraser Richard Desjardins: quand c'est payant, on va privatiser les profits et si c'est pas payant, on va socialiser les déficits. Alors, pour l'eau, si c'est payant, pourquoi ça ne serait pas une richesse collective?

1625

Donc, c'est les municipalités qui exploitent l'eau et qui en reçoivent les retombées, s'il y a lieu. Mais comme c'est les municipalités et les citoyens qui gèrent leur propre ressource, qui s'en servent, ils ne se tireront pas dans le pied. En tout cas, on peut s'imaginer qu'ils vont avoir la sagesse de gérer leur ressource intelligemment. Il faudrait que le gouvernement les outille là-dedans, évidemment, mais ça serait intéressant que la ressource qui est notre richesse collective, qu'elle reste à la communauté.

1630

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1635

Et ça présuppose une bonne identification des coûts de l'eau.

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Effectivement.

1640

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Des coûts du service de l'eau.

1645

Mme HÉLÈNE ARSENAULT :

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1650

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1655

Alors, mesdames, merci beaucoup.

Mme DENISE SICARD :

Merci.

1660

LE PRÉSIDENT :

J'inviterai les représentants du CRE de Lanaudière, s'il vous plaît.

1665 **M. GILLES CÔTÉ :**

Bonsoir!

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur!

M. GILLES CÔTÉ :

1675 Bonsoir, madame, messieurs les commissaires! Mon nom est Gilles Côté. Je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, communément appelé dans la région le CREL. Alors nous sommes un organisme qui a été fondé en 1991, un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec.

1680

Le CREL fait la promotion de moyens d'action, de stratégies et de projets pour aider à solutionner les problèmes environnementaux. Nos membres proviennent de divers milieux, des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des municipalités, des entreprises et de simples citoyens.

1685

Les thèmes que nous avons abordés dans notre mémoire sont issus de préoccupations de nos membres sur certaines problématiques régionales liées à l'eau. Nous croyons que ces thèmes reflètent aussi en bonne partie des préoccupations qu'on retrouve dans plusieurs régions du Québec notamment et surtout la question de la prévention de la pollution diffuse agricole.

1690

Nous désirons affirmer que notre première préoccupation concerne la protection de l'environnement naturel et la santé des écosystèmes. Nous croyons qu'il est préférable de prévenir la pollution plutôt que de dépolluer.

1695

Alors, même si on a fait un gigantesque investissement public en assainissement municipal depuis une vingtaine d'années au Québec et malgré les investissements privés de l'industrie, la qualité des eaux à l'embouchure de certaines rivières, spécialement celles de l'ouest du Québec, laisse encore à désirer. Même si nos systèmes de traitement de l'eau potable nous assurent une relative protection contre les dangers potentiels liés à cette mauvaise qualité, les animaux, pour leur part, consomment de l'eau contaminée ou évoluent dans un milieu radicalement changé au point de vue chimique et microbiologique, ce qui amène la diminution importante de la biodiversité.

1700

1705

Malgré l'effort important d'assainissement des eaux usées, nous ne disposons pas maintenant, à notre connaissance, d'information précise sur l'évolution de la pression réelle exercée sur les rivières par les rejets des réseaux municipaux. Nous nous demandons comment

1710 il est possible aujourd'hui que les ouvrages d'épuration ne soient pas soumis à des normes nationales. L'investissement qu'on a fait depuis 20 ans a-t-il eu l'effet escompté ou aura-t-il surtout servi de source de revenu régulière pour de entreprises spécialisées dans la conception ou la construction des ouvrages d'assainissement?

Afin d'assurer l'augmentation de l'efficacité des installations d'épuration des eaux usées des municipalités, nous suggérons les actions suivantes.

1715 D'abord, que le gouvernement établisse une norme nationale concernant la qualité des eaux rejetées par les installations d'épuration municipales et que le programme de subvention aux municipalités se poursuive pour aider les vieilles installations à se mettre à niveau. Cette norme devrait assurer, en théorie du moins, les usages récréatifs des plans d'eau, incluant la pêche et la baignade.

1720 Nous suggérons aussi que le gouvernement assume une partie du financement de la recherche sur des techniques de traitement des boues provenant des usines d'épuration et des boues de fosses septiques. À notre avis, ces boues ne devraient pas être enfouies mais plutôt utilisées dans les procédés de compostage.

1725 Au chapitre de la pollution diffuse d'origine agricole, la situation est relativement alarmante, du moins c'est ce que nous estimons. Dans Lanaudière, en effet, l'agriculture est une des principales activités économiques et la région compte plus de 2 000 fermes. Contrairement aux secteurs municipal et industriel, le secteur agricole a été relativement peu actif et peu subventionné dans le domaine de la prévention de la pollution de l'eau.

1730 Jusqu'à présent, les normes concernant l'épandage des fumiers, des engrais minéraux et des pesticides ne semblent pas avoir diminué de façon mesurable les rejets agricoles diffus aux cours d'eau indiquant que les normes semblent peu respectées.

1735 Le nouveau règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole exige de chaque entreprise agricole la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation ou un PAF. Or, les délais d'application de ces règlements viennent d'être allongés considérablement, entre autres parce que les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en vigueur sont bien en deçà des besoins.

1740 S'ils admettent volontiers avoir un certain impact sur l'environnement, les agriculteurs clament cependant ne pas avoir le choix. Nous avons entendu les gens de l'UPA nous dire à peu près ça. Les agriculteurs doivent avoir une productivité élevée car c'est le seul moyen de passer au travers et de rencontrer ses obligations. Alors comment blâmer alors d'utiliser des pesticides et des fertilisants, puisque dans l'état actuel des pratiques agronomiques, c'est la seule façon d'assurer un rendement maximum au champ.

1745 La surfertilisation correspond en même temps au besoin de disposer des fumiers et lisiers au meilleur coût possible. On veut éviter de transporter des surplus. Nous ne jetons donc

pas la pierre aux agriculteurs car l'obligation qui leur est faite de fonctionner dans un contexte économique serré explique leur intransigeance envers une réglementation qu'ils perçoivent comme une menace, sinon à leur survie, du moins à leur développement.

1755 Cependant, nous estimons qu'une action énergique doit être entreprise pour lancer au plus tôt l'assainissement agricole qui ne pourra se faire que par des mesures sévères et généralisées de la prévention de la pollution diffuse.

1760 À ce chapitre, il est surprenant que le ministère de l'Agriculture entende susciter et supporter l'effort de marketing de l'industrie agroalimentaire sans trop se préoccuper, de concert avec le ministère de l'Environnement, de promouvoir activement les bonnes pratiques agroenvironnementales qui permettraient d'atténuer les impacts sur les cours d'eau des augmentations de production.

1765 Et, pourtant, nous savons que la mise en marché des produits agroalimentaires québécois ne pourra se faire efficacement sur les marchés internationaux que dans la mesure où nous pourrions satisfaire aux normes agroenvironnementales qui seront exigées de plus en plus par nos clients étrangers.

1770 Cette incohérence gouvernementale s'accompagne d'un laxisme déplorable au niveau de l'application des lois et règlements existants. J'aimerais dire que ce laxisme n'est pas dû à l'incompétence ou à la paresse mais plutôt au manque de ressources.

1775 Afin d'assurer l'efficacité des mesures de prévention de la pollution diffuse agricole, nous suggérons les actions suivantes.

1780 D'abord, que le gouvernement s'assure d'utiliser un discours simple, unique et cohérent, quels que soient les organismes gouvernementaux ou les ministères impliqués. Le respect de la réglementation repose sur une crédibilité envers le législateur, fondé sur la justice, la simplicité des concepts, la fermeté et la clarté des obligations.

1785 Nous suggérons que le gouvernement veille à ce que des moyens de contrôle adéquats soient mis en place. Il doit y avoir suffisamment d'inspecteurs pour forcer l'application de la loi lorsque nécessaire et suffisamment de fonctionnaires pour analyser, autoriser, gérer et conseiller.

1790 Que le gouvernement finance adéquatement les agriculteurs ou leurs organisations pour la mise en place de mesures de prévention, de sorte que la rentabilité des entreprises agricoles ne soit pas compromise.

 Que le gouvernement instaure des incitatifs fiscaux sous la forme de taxe et de subside dans le but d'induire des comportements et des pratiques réelles de prévention de la pollution. Et que les mesures de prévention de la pollution diffuse ne soient pas des mesures volontaires

1795

car ces mesures ont prouvé depuis des années leur inefficacité chronique dû à la timidité de leur mise en place.

1800

Nous recommandons aussi que le gouvernement augmente son financement de la recherche sur les méthodes de traitement des fumiers et des lisiers. Et, enfin, que les exploitations qui utilisent la gestion liquide des déjections animales soient désavantagées au niveau des incitatifs fiscaux par rapport aux exploitations qui utilisent la gestion solide.

1805

Quant à l'approche par bassin versant, parce qu'elle fait appel à une unité de paysage concrète et naturelle, elle nous apparaît comme un mode de gestion intéressant pour prévenir la pollution des cours d'eau.

1810

Au niveau social, pour peu qu'ils soient sensibilisés à la qualité de leurs cours d'eau, les gens peuvent développer une attitude responsable et une solidarité face à la qualité de leur rivière.

1815

Afin que l'approche par bassin versant soit un outil efficace, le CREL suggère que le gouvernement investisse dans le domaine de la prévention de la pollution diffuse des eaux de surface des sommes proportionnelles à celles qui ont été investies depuis 20 ans en subventions, en implantation des systèmes d'épuration des eaux usées municipales.

1820

Que le gouvernement finance et mette en place un réseau permanent et complet de mesure des paramètres pertinents et un système d'acquisition des connaissances sur le milieu aquatique de chacune des rivières.

Que le gouvernement accrédite des organisations de bassin dans tous les bassins versants majeurs au Québec. Ces organisations auraient comme rôle premier de contrer la pollution de l'eau dans le bassin.

1825

Que les citoyens du bassin versant, particulièrement les agriculteurs, participent à la gestion des organisations de bassin et à des comités locaux de sous-bassin.

1830

Et, dernièrement, que conjointement avec le gouvernement, les organisations de bassin soient responsables de la gestion des subventions, en veillant de se doter de personnel permanent en nombre suffisant.

1835

Au niveau de l'eau souterraine, nous suggérons que le gouvernement modifie les articles du Code civil ayant trait à l'eau souterraine pour lui donner le même statut que l'eau de surface, celui de bien commun accessible à toutes les utilisations domestiques.

Que les usagers industriels, agricoles et commerciaux aient à payer une redevance au volume pour l'usage et qu'ils soient sujets à un prélèvement maximal annuel.

Nous suggérons de plus que le gouvernement finance et mette en action les ressources humaines et techniques nécessaires à l'établissement d'un portrait hydrogéologique du Québec habité, reflétant l'état de la pollution des aquifères.

1840

Que ce portrait hydrogéologique soit supporté par un système d'information à référence spatiale permettant une interprétation claire et accessible à l'ensemble des citoyens.

1845

Et que, avant de permettre de nouveaux captages d'eau souterraine sur un aquifère donné, le gouvernement effectue un bilan portant sur les variations temporelles des débits, de la qualité et des quantités disponibles à tous les usagers.

1850

Et je terminerai sur la problématique des résidences isolées qu'a soulevée l'ACEF tout à l'heure. En ce qui concerne évidemment les résidences isolées, peu de gens font l'effort et les frais d'analyse régulière de l'eau. Dans les secteurs agricoles, la pollution diffuse crée un risque relativement important de contamination de l'eau souterraine par les nitrates et les pesticides.

1855

Pour la population qui bénéficie d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, la participation financière du gouvernement à la réalisation des infrastructures se reflète en bout de ligne comme une diminution de leur compte de taxe d'eau.

1860

Dans le cas des résidences isolées cependant, les propriétaires doivent payer la facture au complet pour se procurer l'eau potable et les installations d'épuration. De plus, il n'existe aucune garantie quant à l'innocuité de l'eau potable et ceux qui veulent connaître l'état de leur approvisionnement en eau doivent se payer les analyses nécessaires. Dans le secteur agricole de Lanaudière, cette réalité touche plus de la moitié de la population.

1865

De plus, dans les cas de contamination de l'eau souterraine provenant de source industrielle, les citoyens n'ont pratiquement pas de recours pour faire cesser la contamination. Ils doivent donc faire face à des déboursés supplémentaires pour la décontamination de l'eau à la tête du puits ou pour s'assurer d'une source d'alimentation alternative.

1870

Afin que les citoyens qui ne sont pas desservis par un réseau d'alimentation en eau potable puissent avoir l'assurance raisonnable que leur eau de consommation ne compromet pas leur santé, nous suggérons que le gouvernement instaure un programme d'aide aux propriétaires de puits et de fosse septique.

1875

Que le gouvernement oblige tous les propriétaires de résidence isolée à se conformer au règlement et à mettre à jour leurs installations septiques dans un délai de cinq ans.

Que le gouvernement oblige les industries à prouver par des études basées sur des audits environnementaux que leurs installations et leurs activités ne contaminent pas les eaux souterraines.

1880 Et que dans le cas où la contamination semble inévitable, les entreprises soient tenues d'effectuer un suivi permanent de l'état de l'eau souterraine, de déterminer quels sont les utilisateurs et les usages de l'aquifère présumément contaminé, d'alerter immédiatement le public si les normes de contamination fixées pour l'eau potable sont dépassées et de rendre public en tout temps le résultat de ce suivi.

1885 Ce genre de situation serait caractéristique, par exemple, d'un lieu d'enfouissement sanitaire par atténuation naturelle, d'un lieu d'élimination de déchets dangereux ou de sols contaminés.

1890 Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1895 Merci, monsieur Côté. Il y a beaucoup de choses dans votre mémoire. Au début, vous nous souhaitez une certaine efficacité en disant avec un bémol que le BAPE n'a peut-être pas l'efficacité qu'on souhaiterait.

M. GILLES CÔTÉ :

1900 Ce n'est pas un reproche personnel.

LE PRÉSIDENT :

1905 Non, non, non. Pas du tout. C'est juste que comme nous devons faire des recommandations au gouvernement, dans le contexte où on est, les questions de coût risquent d'être importantes. Or, dans une de vos recommandations - et là, je la cherche justement et je ne parviens pas tout à fait à la trouver - vous demandez que l'équivalent du programme - vous utilisez le mot «proportionnel» - que l'équivalent de l'effort qui a été fait sur le programme d'assainissement soit mis sur la protection des eaux de surface.

1910 Est-ce que c'est 6 milliards \$ que vous avez en tête?

M. GILLES CÔTÉ :

1915 Je laisse le chiffre ouvert parce qu'on ne peut pas dire: «Il faut mettre 6,7 milliards \$ pour lutter contre la pollution diffuse» alors qu'on vient de mettre depuis 20 ans 6,7 milliards \$ pour lutter contre les sources ponctuelles de pollution.

1920 Bon, je ne suis pas un spécialiste et je laisserai les spécialistes déterminer le montant. Mais ce que j'ai voulu dire par ça, c'est qu'il faut définitivement faire un effort et un effort sérieux pour faire la deuxième moitié de la job.

1925

Parce qu'on a fait quand même un travail raisonnablement important au niveau des sources ponctuelles de pollution et si on n'a pas les résultats auxquels on devrait s'attendre aujourd'hui, c'est que les sources diffuses ont été laissées à elles-mêmes en quelque sorte, on ne s'en est pas vraiment occupé de façon sérieuse ou on n'a pas mis les mêmes ressources ou des ressources proportionnelles pour régler le problème.

1930

Je dis «proportionnelles» parce que...

LE PRÉSIDENT :

1935

C'est parce que cette proposition-là, vous la faites dans la section des bassins versants. Alors c'est pour ça que je me demandais, vous ne parlez pas que de pollution diffuse mais aussi d'une opération encore plus large. J'essaie de voir la charge.

M. GILLES CÔTÉ :

1940

Oui, bien, il y avait aussi dans mon esprit aussi une mise à niveau des installations municipales et distantes. Parce que je pense que souvent l'efficacité de ces installations-là est à remettre en question dans beaucoup de cas. Donc, oui, on fait une certaine... on épure l'eau, on fait un assainissement mais jusqu'à quel point? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire mieux pour finalement peu de frais supplémentaires? La question est posée.

1945

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais vous n'êtes pas capable de le chiffrer.

1950

M. GILLES CÔTÉ :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1955

D'accord.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1960

Monsieur Côté, quand vous nous mentionnez parmi vos derniers sujets de suggestions, que le gouvernement oblige les industries à prouver par des études basées sur des audits environnementaux que leurs installations ne contaminent pas les eaux souterraines, est-ce que dans votre esprit ça inclut l'industrie agroalimentaire et agricole aussi?

1965

M. GILLES CÔTÉ :

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1970 Je parle des grandes fermes, des grosses fermes.

M. GILLES CÔTÉ :

1975 Oui. Bon, c'est sûr qu'une entreprise familiale est toujours un peu à cheval sur les définitions. Est-ce que c'est une famille ou une compagnie? Est-ce que c'est industriel? Bon, en tout cas, ça serait peut-être à juger. Il y aurait peut-être un barème à établir à partir de certains chiffres d'affaires mais, définitivement, oui, parce que en particulier pour les installations, pour les élevages animal souvent, les porcheries en particulier, sont des très grandes entreprises et c'est définitivement des entreprises industrielles. Il ne faut pas s'imaginer
1980 que c'est vraiment familial.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1985 Plus le suivi permanent et, etc.

M. GILLES CÔTÉ :

1990 Oui, si on estime qu'il y a une contamination dans leur cas qui serait inévitable. C'est ça un peu l'idée. C'est d'être en mesure d'estimer qu'il y a une possibilité évidente de contamination. Maintenant, qui le fera? C'est à déterminer.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1995 Mais vous leur faites assumer le fardeau de prouver qu'ils ou qu'elles ne polluent pas.

M. GILLES CÔTÉ :

Oui.

2000 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2005 Quand vous nous dites: «Il faut des mesures énergiques pour obliger l'assainissement agricole» et un peu plus loin, à quelques reprises, vous ne croyez pas aux mesures volontaires, vous avez entendu les témoignages qui ont précédé le vôtre, jusqu'où allez-vous avec, je dirais, les morsures, parce que là, vous mettez des grandes dents là.

M. GILLES CÔTÉ :

2010 Je mets des dents mais il peut y avoir quand même des arrangements qui sont bons pour tout le monde. On peut très bien concevoir des systèmes d'incitatifs fiscaux très positifs qui

2015 feraient que... bon, je ne sais pas comment le dire. L'idée, c'est que les pratiques délétères à l'environnement ou à la qualité de l'eau finalement doivent être défavorisées par rapport aux bonnes pratiques et que si on met, en plus du coût inhérent de ces pratiques-là, si on leur met une taxe ou des redevances ou ce genre d'incitatifs-là, on favorise les gens qui veulent avoir des bonnes pratiques. Il faut que la pollution ne soit pas rentable. C'est pas compliqué. Tous les moyens sont bons: au niveau financier; éventuellement, au niveau réglementaire parce qu'il faut bien s'appuyer sur un fond réglementaire quelque part pour...

2020 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2025 Ce qu'on nous répond généralement, pas nécessairement ici mais ailleurs au Québec, c'est de la part de l'UPA, c'est que, bon, plusieurs entreprises risquent d'être vouées à la faillite dans certains cas et, encore une fois, on demande le temps nécessaire. Même si le pourcentage d'évolution vers le positif semble lent, on dit: «Bien, donnez-nous encore du temps.»

M. GILLES CÔTÉ :

2030 Oui, bien, si vous remarquez, je n'ai pas mis la notion de temps dans mes recommandations. Oui, j'estime qu'on ne doit pas faire ça demain matin tout à coup et surprendre tout le monde mais lorsqu'on dit, ce qu'on laisse entendre que depuis 15 ans, on a eu 10 ou 15 % de succès relativement positif, le jour où on se rendra à 100 %, est-ce que ce sera dans 100 ans? J'exagère peut-être mais je trouve que les délais sont quand même très longs. Et qu'il faudrait peut-être serrer un petit peu la vis pour accélérer, en tout cas, trouver des solutions qui font que les bonnes pratiques sont payantes et les mauvaises pratiques sont ruineuses, tout simplement.

2040 C'est la carotte et le bâton. Si on a une très grosse carotte, je pense que les gens vont suivre sans problème. Évidemment, il faut prendre le temps d'établir les programmes, mais j'estime que 20 ou 25 ans, c'est beaucoup trop long.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2045 Certains blagueurs diraient: «Oui mais pour avoir des grosses carottes, de nos jours, ça prend des engrais que vous n'aimez pas.»

LE PRÉSIDENT :

2050 Et qui va payer la carotte?

M. GILLES CÔTÉ :

Le gouvernement a bien déjà investi 6,7 milliards \$. On pourrait quand même lui en demander un petit peu. À mon avis.

2055

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2060

Quel équilibre voyez-vous entre les mesures de sensibilisation ou les mesures incitatives et les obligations? Parce que vous dites: «La prévention de la pollution ne doit pas être une mesure volontaire.» Par ailleurs, vous suggérez un certain nombre d'incitatifs fiscaux, probablement des programmes de subvention également. Quel équilibre voyez-vous entre ces deux formes d'intervention?

2065

M. GILLES CÔTÉ :

2070

Je n'ai pas vraiment analysé, c'est assez difficile à quantifier au niveau d'un équilibre éventuel entre les deux formes. Les deux formes, à mon avis, sont nécessaires. Mais vous savez, si on a des incitatifs fiscaux qui ne sont que quelques pourcent de différence entre celui qui a des bonnes pratiques et celui qui en a des mauvaises, il faudra avoir un gros règlement pour faire avancer les choses, alors qu'une réglementation de base relativement légère pourrait sûrement suffire si celui qui a des bonnes pratiques en quelque sorte fait beaucoup plus d'argent que celui qui en a des mauvaises.

2075

J'ai suggéré d'ailleurs quelques façons pour entrevoir dans le mémoire, pour inciter les gens à avoir les bons comportements. Et les incitatifs, finalement, sont surtout d'ordre économique parce qu'on sait dans quel monde on vit, l'argent, c'est ce que les gens comprennent finalement.

2080

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous pensez que c'est le facteur principal de motivation? Parce que vous parlez des producteurs agricoles surtout.

2085

M. GILLES CÔTÉ :

Bien, c'est le facteur principal de motivation qui pousse le gouvernement à vouloir doubler les exportations d'ici 2005. Moi, je ne vois pas d'autres facteurs. Il n'y a pas d'autres raisons que de vouloir faire plus d'argent. Est-ce qu'il y en a d'autres, à votre avis? Dans le fond, on n'a pas besoin...

2090

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ah! mais il pourrait y en avoir. Parce qu'il paraît que Lanaudière est la région verte, alors il pourrait y avoir la fierté de bâtir la région verte?

2095

M. GILLES CÔTÉ :

Peut-être que ça va venir un jour.

2100 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

L'audit environnemental dont vous parlez, est-ce que vous privilégiez une méthode avec participation du public?

2105 **M. GILLES CÔTÉ :**

2110 Bien, ça serait d'abord, on estime que ce serait des spécialistes qui iraient d'abord faire l'analyse directe des impacts de ces industries-là sur l'eau souterraine en particulier. C'est dans le domaine de l'eau souterraine qu'on fait cette recommandation-là. Le public, oui, c'est toujours souhaitable d'avoir l'accompagnement du public pour surveiller l'ensemble du processus, si on veut, mais c'est un travail de spécialistes pour savoir l'impact de certaines industries sur les nappes phréatiques, sur l'eau souterraine.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2115

Donc, un audit traditionnel avec des évaluateurs.

M. GILLES CÔTÉ :

2120

Au minimum, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2125

Vous recommandez des redevances pour les entreprises, y compris les entreprises agricoles.

M. GILLES CÔTÉ :

2130

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2135

Est-ce que ces redevances-là s'appliqueraient, selon vous, à partir d'un seuil particulier de captage d'eau?

M. GILLES CÔTÉ :

2140

Bien, c'est relativement simple de savoir le statut juridique d'une entreprise. Dès qu'on est une entreprise et qu'on fait le commerce, on devrait, en principe, devoir payer ces redevances-là. Bien sûr, si le seul usage que l'entreprise ferait de l'eau souterraine, c'est de faire fonctionner son robinet puis sa toilette pour ses employés, c'est peut-être différent. On parle d'utilisation de l'eau pour faire l'opération du commerce.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2145

Dans le procédé.

M. GILLES CÔTÉ :

2150

Dans le procédé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2155

Et dans le procédé, est-ce que arroser des champs et faire boire le bétail, ça fait partie du procédé, selon vous?

M. GILLES CÔTÉ :

Oui, si c'est de l'eau souterraine, bien sûr.

2160

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

La gestion des subventions par des organismes de bassin, c'est une idée qui ne nous a pas été recommandée souvent. Est-ce qu'il n'y a pas danger là de conflit ou de favoritisme autour de la table de l'organisme de bassin? Et est-ce que chaque secteur, comme le secteur agricole, ne voudra pas conserver jalousement la gestion de ses subventions, d'autant plus que si on en croit certains, c'est l'ensemble des subventions dans le domaine agricole qui devrait être repensé dans une perspective de fixer des conditions de production dans le respect de l'environnement.

2165

2170

M. GILLES CÔTÉ :

Oui, bien, il y a tous ces dangers-là, c'est sûr. Un organisme de bassin qui implique la population doit veiller à se doter de structures transparentes. Je n'ai pas non plus spécifié de forme juridique à un organisme de bassin. Ça peut être, dans mon esprit, un peu n'importe quoi. J'ai donné certains exemples, ça pourrait même être des ministères qui veillent à gérer un organisme de bassin, que ce soit eux-mêmes des organismes de bassin, le cas échéant.

2175

2180

L'idée n'est pas tellement dans l'organisme lui-même mais dans l'approche de gérer les questions de pollution diffuse, ou même le ponctuel d'une rivière, mais de la gérer en ayant en tête le bassin versant parce qu'on peut très bien suivre, à ce moment-là, les problèmes qui sont spécifiques à chaque rivière. Alors ça se traite mieux sur place par les gens qui voient les problèmes que par un ministère quelconque ailleurs.

2185

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui. C'est la première fois qu'on entend qu'un ministère pourrait être le gestionnaire d'un bassin.

2190

M. GILLES CÔTÉ :

Oui, effectivement. C'est ouvert à ce niveau-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2195

Quand j'étais en informatique, on entendait souvent que l'informatique est trop importante pour laisser ça entre les mains des informaticiens. Alors l'eau est trop importante pour (...) Merci.

LE PRÉSIDENT :

2200

2205

En page 7 de votre document, vous prenez position sur une question qui est controversée depuis longtemps, qu'est l'idée d'établir une norme nationale de rejet des installations d'épuration municipales. Règle générale, il n'y en a pas eu au Québec. Un programme d'assainissement a été fait sans en mettre. Et c'est très, très débattu dans le milieu sur l'avantage d'une norme ou, encore, d'objectifs d'équivalents de ce qu'on a dans l'entreprise d'OER, objectifs environnementaux de rejet, c'est-à-dire de définir le rejet d'une usine par rapport aux usages entrevus. Ce qui est très débattu dans la région de Montréal maintenant, c'est la désinfection de l'effluent de Montréal et de Ville de Laval.

2210

Alors, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous prenez très fermement position en faveur d'une norme nationale qui s'appliquerait à toutes les usines municipales?

M. GILLES CÔTÉ :

2215

C'est dans l'esprit, encore là, de prévention de la pollution. La norme vise à ce que on sait, si on respecte la norme, qu'est-ce qu'on rejette dans l'eau d'un bassin versant et on sait que le voisin n'en rejette pas plus. On peut se comparer d'une usine à l'autre. On peut avoir l'assurance que nos efforts sont soutenus par les efforts des autres sur le même bassin versant.

2220

2225

Cette norme-là sert à assurer qu'il n'y a pas plus qu'un certain minimum qu'on accepte de rejeter. Alors qu'autrement, bien, une telle usine, parce que ça a été pensé comme ça il y a 18 ans, fonctionne comme ça. Puis une telle autre usine va plutôt avoir un autre système parce que le procédé est un peu différent, mais c'est ce que ça donne. Alors, on va se contenter de cette norme-là pour cette usine-là.

Alors, les gens qui sont plus performants sont un peu floués par les gens qui ont une moins bonne performance. C'est un peu l'idée de la norme.

LE PRÉSIDENT :

2230

Merci. L'impression que j'ai, c'est que le débat pourrait commencer maintenant si on ramenait les acteurs et qu'on repartait la discussion. Là, probablement qu'on verrait comment l'argument de l'un est contrebalancé ou contesté par un argument de l'autre.

2235

Alors, vous voyez le genre de débat auquel on est soumis, confronté depuis des mois. Tout au long du Québec, les tendances que vous avez là se retrouvent constamment avec d'un

2240

côté, l'alerte, de l'autre côté, l'impatience en disant: «Il faut faire de quoi.» En même temps, la considération de oui mais, par ailleurs, peut-être qu'on pourrait réaménager les subventions et les soutiens autrement. Bon, tout le monde voudrait une eau pure et, en même temps, tout le monde veut que les activités continuent. De sorte qu'il y a des arbitrages qui sont extraordinairement complexes.

2245

L'avantage d'un travail comme le nôtre, d'une commission, c'est que justement les gens peuvent en débattre, déposent des documents qui deviennent des mémoires, vos mémoires font partie de la documentation. Si vous nous les avez donnés en forme informatique, c'est rentré sur le site du BAPE, de sorte que progressivement, de place en place, bien, la réflexion s'élargit et s'approfondit.

2250

Alors, ce n'est qu'un début. Continuons le débat, comme on pourrait dire. Alors, je vous remercie beaucoup de votre présence. Demain après-midi, nous siégeons à 2 h et il y a encore trois mémoires qui sont annoncés. Le reste de la semaine, nous sommes à Saint-Jérôme. La semaine prochaine, nous entrons à Ville de Laval et surtout à Montréal où entre 90 et 100 mémoires nous attendent. Alors, tout le monde s'est engouffré sur Montréal, de sorte que là, l'apothéose de la discussion aura lieu.

2255

Donc, merci beaucoup et bon retour ce soir. Et bienvenue demain, si vous revenez.

2260

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2265

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, S.O.

2270